BORT-LES-ORGUES

MARS 2020 N° 44

REVUE D'INFORMATIONS MUNICIPALES









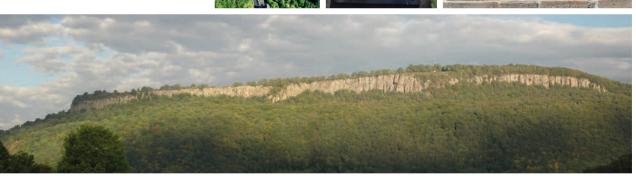














B)RT
LA VILLE QUE NOUS AIMONS



SOMMAIRE

Éditorial	3
Budget 2020Stratégie budgétaire	4-5
Stratégie budgétaire	6
Stratégie territoriale, un projet pour Bort la Ville que nous aimons !	7
Des équipements structurants et des services à la population	8-11
Des équipements de santé	12-13
Des structures et équipements touristiques	14-15
Un programme annuel de travaux de voirie et de réseaux	16-18
Des travaux d'aménagements urbains	19-20
La restauration du marché couvert et ses abords	
Le dispositif « Désir d'entreprendre à Bort »	28-29
Le dispositif « Bort Rénov'Habitat »	
Des subventions municipales, pays et Région	
Valoriser le Château de Val, hommage à Maurice Georges	
Des expositions et manifestations pour promouvoir la culture au Château de Val	
De nouveaux mobiliers et des travaux pour valoriser le Château de Val	34
Une suite insolite au Château de Val	
De nouvelles actions et installations pour promouvoir le patrimoine local	
Des travaux de rénovation pour restaurer et valoriser le patrimoine local	
Des travaux sur les réseaux et les installations pour améliorer l'alimentation en eau potable	38
Des aides municipales pour économiser l'eau potable et récupérer les eaux de pluie	39
Des aides et subventions municipales pour soutenir les associations	40-41
Des aides et subventions municipales pour les jeunes	42
Des expositions, des représentations, des animations et des manifestations	43
Agenda des manifestations	44-47

UN PARTENARIAT EXEMPLAIRE ENTRE EDF ET LA COMMUNE DE BORT

Depuis la construction du Barrage de Bort, les relations entre la Commune de Bort et EDF n'ont pas toujours été simples et aisées. Dès 1941, le Conseil Municipal de Bort s'était opposé à la construction du Barrage et à la fin de la guerre près de 500 Communes s'étaient mobilisées contre la suppression de la ligne de Chemin de Fer reliant Paris-Béziers, passant par la Vallée de la Dordogne et s'arrêtant à la Gare de Bort.

La signature du Contrat « Une Rivière, un Territoire » a permis de créer un partenariat entre la Commune de Bort et EDF.

À ce titre, de nombreuses actions ont été réalisées : participation financière au chauffage de la piscine couverte, financement de l'exposition de photographies présentée à la Chapelle Saint Blaise au Château de Val, financement du mobilier de l'espace numérique, soutien pour la création de l'incubateur d'entreprises, financement des aménagements urbains du Pont du Faubourg, du parvis de l'Office de Tourisme et de la Rue de Paris.



Par ailleurs, EDF a été un partenaire privilégié pour l'adhésion de la Ville de Bort à l'association « Sites et Cités Remarquables ». Le Conseil Municipal de Bort tient à remercier EDF et tout particulièrement Jérôme Crémoux, Directeur du Barrage et Jean-François Escapil, chargé de l'opération « Une Rivière, un Territoire » sur Bort.

Lors de la rencontre annuelle à EDF organisée le 6 février dernier, la médaille de la Ville de Bort a été remise à Jérôme Crémoux et Vincent Marmonier.

JUMELAGE AVEC SAINT JULIEN-LES-METZ

Le 17 Novembre 2019, Saint Julien-les-Metz célébrait le 75ème anniversaire de la Libération de la Ville. à l'occasion des cérémonies commémoratives, Fabrice Herdé, Maire de Saint Julien-les-Metz avait convié Nathalie Decouderc Juillard, Maire de Bort, pour honorer le souvenir historique entre les deux Communes.

Après une cérémonie religieuse, un dépôt de gerbe au monument aux morts, la visite d'une exposition, une stèle aux blasons des Communes de Saint Julien-les-Metz et de Bort-les-Orgues a été inaugurée par les deux Maires en présence des élus, des associations d'anciens combattants, des vétérans américains, des enfants de l'école et de la population.

Pendant la Seconde Guerre Mondiale, 98 familles habitant la Commune de Saint Julien-les-Metz ont été expulsées par l'armée allemande pour trouver refuge à Bort-les-Orgues jusqu'à la libération. Cette douloureuse période de l'histoire a créé des liens d'amitié entre les deux Communes et a donné lieu à un jumelage entre les deux Communes en 1983.



ÉDITO

Les territoires ruraux se fragilisent et sont confrontés à l'attractivité des centres urbains, de ce fait les politiques d'aménagement du territoire obligent les Communes à s'inspirer des meilleures pratiques du marketing territorial pour une offre compétitive différente, dont la valeur est durablement supérieure à celle des concurrents.

Dans un contexte de concurrence territoriale accrue et exacerbée, le marketing territorial est le corpus méthodologique dont l'attractivité est devenue l'enjeu majeur de développement local en milieu rural.

Entre les années 1970 et 2000, le constat économique et démographique est alarmant, Bort a perdu plus de 1 000 emplois et 2 000 habitants.

Pour relever le défi, il fallait pour Bort un véritable projet de développement avec des actions pertinentes et innovantes, des mesures efficaces et efficientes. C'est pourquoi, dès le début de ma mandature, j'ai tenu à définir un projet de

territoire avec une stratégie, des orientations et un plan d'actions pour renforcer l'attractivité de la Ville de Bort. Pour être attractif, il convenait de lancer un plan d'actions pour offrir aux habitants des emplois, des logements de qualité, des services à la personne, des équipements structurants en terme d'accès à l'éducation, à la santé, au numérique, à la culture, au sport et aux loisirs...

Pour être attractif, il convenait également de lancer un plan d'actions pour restaurer et valoriser le patrimoine bâti, de réaliser d'importants travaux pour moderniser, embellir et revitaliser le Coeur de Ville, de créer des aides économiques pour redynamiser l'artisanat, les commerces et les services.

Aujourd'hui, Bort compte près de 2 000 emplois pour une population de 2 800 habitants.

Notre ville est belle, agréable et désirable pour ceux qui y vivent, mais elle doit surtout être attrayante et séduisante pour attirer de nouveaux habitants afin d'inverser la tendance démographique.

De nombreux défis restent à relever, le 15 mars prochain vous allez élire une nouvelle équipe municipale.

Élire c'est accorder sa confiance à un Maire, une équipe, un projet.

Élire, c'est choisir un Maire pour sa disponibilité et sa capacité à défendre la Ville de Bort.

Élire, c'est choisir une équipe pour sa compétence et son implication dans la vie municipale.

Élire, c'est choisir un véritable projet pour l'avenir de la Ville de Bort.

Élire, c'est choisir un projet communautaire pour Haute-Corrèze Communauté.

Attachée au non cumul des mandats dans les fonctions et dans la durée, après 25 années d'élue municipale, dont 19 ans en qualité de Maire, j'ai décidé de ne pas me représenter au prochain scrutin.

Convaincue que le mandat de Maire exige disponibilité, dès mon élection en Mars 2001, j'ai cessé immédiatement mon activité professionnelle pour me consacrer entièrement à la fonction de Maire.

Persuadée que la fonction de Maire exige de la proximité, je me suis investie pleinement pour servir tous les Bortois et toutes les Bortois, en répondant aux attentes de chacun tout en privilégiant l'intérêt général.

Assurée que le développement de notre Commune exige un véritable projet de territoire, j'ai proposé de réaliser un plan d'actions audacieux et ambitieux pour Bort.

Sensible à la bonne gestion des deniers publics, j'ai souhaité fixer une stratégie budgétaire pour ne pas augmenter les impôts, réduire l'annuité de la dette et optimiser les subventions des Collectivités publiques.

Honorée de la confiance accordée et renouvelée, j'ai eu un immense plaisir à exercer la fonction de Maire, j'ai été fière d'être au service de tous les Bortois, j'ai aimé agir pour développer Bort et défendre ma ville et le territoire communautaire.

Je remercie infiniment les Bortois et les Bortoises pour leur confiance, mes collaborateurs et mes collègues élus pour leur implication dans la vie municipale.

Élue régionale, je reste engagée dans l'action publique du territoire. Fidèle à ma ville natale, je demeure attentive à Bort, la ville que j'aime. Bort, la Ville que nous aimons!

Nathalie DELCOUDERC JUILLARD

Maire de Bort-les-Orgues Conseillère Régionale Nouvelle Aquitaine

MAINTIEN DES TAUX D'IMPOSITION EN 2020 PAS D'AUGMENTATION D'IMPÔTS

Taxe d'habitation Foncier Bâti Foncier non Bâti 6,08 % 18,03 % 72,32 %

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020

654 000,00 € ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS SERVICES EXTÉRIEURS 369 490,00 € **AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS** 131 310,00 € **IMPÔTS ET TAXES** 95 200,00 € CHARGES DE PERSONNEL 1 550 000,00 € **AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE** 550 000,00 € CHARGES FINANCIÈRES 65 000,00 € CHARGES EXCEPTIONNELLES 1 208,00 € ATTÉNUATION DE PRODUITS 40 000,00 € **AUTOFINANCEMENT** 1 116 457,00 € **DÉPENSES IMPRÉVUES** 25 000,00 € 4 597 665,00 € **TOTAL**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020

PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE 450 000,00 € IMPÔTS ET TAXES 2 740 000,00 € DOTATIONS-SUBVENTIONS-PARTICIPATIONS 593 000,00 € AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE 104 999,00 € ATTÉNUATION DE CHARGES 30 280,89 € RÉSULTAT REPORTÉ 679 385,11 €

TOTAL 4 597 665,00 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2020

REMBOURSEMENT EMPRUNTS ET DETTES

408 000,00 €

PLAN D'ACTIONS DE REDYNAMISATION DU COMMERCE ET DE L'HABITAT

SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES

63 700,00 €

Opération « BORT RÉNOV' HABITAT » :

- Aides municipales pour les ravalements de façades d'habitation principale en centre ville
- Aides municipales pour l'acquisition d'habitations principales en centre ville
- Aides municipales pour l'acquisition d'habitations principales en centre ville pour les familles nombreuses

Opération « BORT RÉNOV'COMMERCES»

• Aides municipales au commerce et à l'artisanat pour la rénovation de vitrines commerciales

Opération « DÉSIR D'ENTREPRENDRE RUE DE PARIS » :

- Pass' création-reprise d'activité à Bort (3 Pass')
- Pass'acquisition d'un commerce à Bort (2 Pass')
- Pass'rénovation d'un commerce à Bort (2 Pass')
- Pass'rénovation d'un habitat au dessus d'un commerce rue de Paris (3 Pass')
- Pass'acquisition d'un habitat au dessus d'un commerce rue de Paris (3 Pass')
- Pass' création-reprise « Entreprendre au féminin » (2 Pass')
- Pass' Acquisition « Entreprendre au féminin » (1 Pass')
- Pass' création-reprise « Coup de pouce pour les jeunes » (2 Pass')
- Pass' Acquisition « Coup de pouce pour les jeunes » (1 Pass')

TRAVAUX ET AQUISITIONS

405 900,00 €

- Travaux sur le bâtiment des services techniques
- Changement de la porte de la boutique du château de Val
 - Réhabilitation du local technique de la piscine
 - Rénovation d'un commerce 186 rue de Paris
- Plan d'accessibilité PMR dans les bâtiments communaux
 - Réfection du mur du parc du Pré Mortal
- Travaux sur la toiture de la terrasse du centre culturel
 - Installation d'un SPA à l'hébergement insolite
 - Divers pour le château de Val
 - Illumination du Château

- Acquisition de matériel et d'outillage pour les services techniques
 - Vitraux
- Réalisation d'une œuvre d'art sur le mur de l'école Jean JAURES
- Acquisition de tableaux numériques, de 3 portables école maternelle Jean ZAY, d'un serveur
 - Acquisition de mobilier (chaises pour le CCRG)
 - Acquisition de mobilier pour le château de Val
 - Acquisition de défibrillateurs
 - Acquisition du presbytère sis rue de Paris
 - Acquisition des commerces sis 79 et 186 rue de Paris

PLAN DE REVITALISATION DU COEUR DE VILLE

1 679 600,00 €

- Travaux de restauration du marché couvert
- Travaux d'aménagement urbain des abords du marché couvert
- Travaux d'aménagement de la rue Raspail
- Travaux d'aménagement de la place du marché couvert
- Travaux d'aménagement urbain de la rue de Paris

Résultat exercice précédent

665 612,20 € 68 448.63 €

Restes à réaliser 2019

3 291 260,83 €

MONTANT TOTAL DES DÉPENSES

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020

	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Dotations - Fonds divers - réserves	737 501,83 €
Subventions d'investissement	993 744,00 €
Produits des cessions d'immobilisations :	374 000,00 €
Autofinancement	1 116 457,00 €
Restes à réaliser 2019	69 558,00 €

MONTANT TOTAL DES RECETTES

3 291 260,83€

Stratégie budgétaire pour un juste et parfait équilibre budgétaire

LE BUDGET 2020, UN BUDGET DE RIGUEUR POUR FINANCER DES PROJETS AMBITIEUX, DES OPÉRATIONS PERTINENTES, DES TRAVAUX STRUCTURANTS POUR LA VILLE

PAS D'AUGMENTATION DES IMPÔTS 20 BUDGETS CONSECUTIFS SANS AUGMENTER LES IMPOTS

La majorité municipale a tenu à équilibrer 20 budgets consécutifs sans augmenter les impôts.

Le taux de la Taxe d'Habitation à Bort est fixé à 6,08 %, alors que la moyenne nationale est à 13,40 %.

Le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à Bort est fixé à 18,03 %, alors que la moyenne départementale est de 19,93 %.

Le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties à Bort est fixé à 72,32 % alors que la moyenne départementale est de 80,46 %.

PAS D'AUGMENTATION DU PRIX DE L'EAU PAS D'AUGMENTATION DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT DES ÉCONOMIES SUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAS DE RECOURS À L'EMPRUNT

Le budget communal 2020 a été voté sans avoir recours à l'emprunt.

L'ensemble des travaux inscrits au Budget 2020 a été financé par les réserves constituées en 2019, les subventions accordées par les différentes Collectivités Publiques et l'autofinancement.

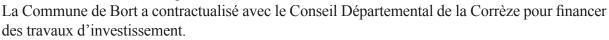
UNE FORTE BAISSE DE LA DETTE

L'annuité de la dette est passée de 709 998 euros au 1er Janvier 2000 à 338 000 au 31 Décembre 2020.

Au cours des trois mandatures, la majorité municipale s'est attachée à faire baisser le capital des emprunts et à faire baisser les charges financières.

DES SUBVENTIONS CONSÉQUENTES POUR FINANCER

Au cours des trois mandatures, la majorité municipale s'est mobilisée pour optimiser les subventions du Conseil Départemental de la Corrèze, du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, de l'État et de l'Union Européenne.



Par ailleurs, la Commune de Bort a contractualisé avec le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine dans le Contrat de Territoire signé le 28 Août 2019 à Bort, entre Alain Rousset, Président de Région et Pierre Chevalier, Président de Haute-Corrèze Communauté.

De plus, la Commune de Bort a bénéficié de subventions du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, au titre du « Cluster Ruralité » pour les actions de revitalisation du Coeur de Ville.







Une stratégie territoriale, un projet pour Bort, la ville que nous aimons!

Construire un projet de développement nécessite une excellente connaissance du territoire, une capacité d'adaptation, un effort d'innovation et création, un travail de valorisation, une volonté collective.

Réaliser le projet de territoire exige une adhésion partagée avec les habitants, les acteurs locaux, les partenaires et les Collectivités Publiques.

Exécuter le projet de territoire implique une stratégie budgétaire pour financer les opérations inscrites dans le plan d'actions.

UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL

- IDENTIFIER les faiblesses et les forces,
- RÉPERTORIER les fragilités et les richesses.

UN DOUBLE OBJECTIF TERRITORIAL

- RECONQUÉRIR le Coeur de Ville,
- RENFORCER l'attractivité territoriale.

UNE TRIPLE STRATÉGIE TERRITORIALE

- DÉVELOPPER l'économie territoriale,
- RENFORCER l'attractivité touristique,
- REDYNAMISER le Coeur de Ville.

25 AXES DE DÉVELOPPEMENT

- FACILITER le développement économique,
- MAINTENIR les emplois existants et faciliter la création d'emploi,
 - SOUTENIR l'Économie Sociale et Solidaire,
 - REDYNAMISER le commerce et l'artisanat.
 - RENFORCER le développement touristique,
- RENOVER les infrastructures et les installations touristiques,
- PROMOUVOIR les sites touristiques remarquables et exceptionnels,
- PRÉSERVER le patrimoine naturel et la qualité de vie.
- CRÉER des équipements structurants pour des services à la population,
- RESTAURER le patrimoine bâti et les monuments historiques,
 - VALORISER le patrimoine local,
 - AMÉLIORER le cadre de vie,
 - REVITALISER le Coeur de Ville,
 - MODERNISER le Coeur de Ville,
 - EMBELLIR le Coeur de Ville,
 - FAVORISER l'habitat au Coeur de Ville.
- INITIER des politiques d'accueil pour les nouvelles populations,
 - SOUTENIR les associations et les bénévoles,



- ÉRIGER une politique en faveur du sport, de la Culture, des Arts et des Lettres,
- AGIR pour l'épanouissement et la réussite scolaire des jeunes,
- AIDER les personnes les plus fragiles et les plus défavorisées,
- ACCOMPAGNER les personnes confrontées aux problématiques du vieillissement,
 - LUTTER contre la désertification médicale,
- AFFIRMER une volonté de cohésion sociale et solidaire,
- SE PRÉOCCUPER des questions environnementales en axe de transversalité.

UN PLAN DE 150 ACTIONS POUR INITIER ET ENGAGER

- DES POLITIQUES INNOVANTES ET DES MESURES CRÉATIVES,
- DES OPÉRATIONS EFFICIENTES ET DES TRAVAUX PERTINENTS.

POUR L'AVENIR DURABLE DE BORT, LA VILLE QUE NOUS AIMONS!

Des équipements structurants et des services à la population pour renforcer l'attractivité territoriale

DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS



- Création de la Bibliothèque Jean-F. Marmontel
- Création de l'Espace numérique et co-working
- Création d'un Incubateur d'Entreprises
- Rénovation des Salons du Centre Culturel
- Rénovation des salles de l'Ecole de Musique
- Rénovation des studios de Radio Bort Artense
- Création de la Salle d'exposition des Bains Douches
- Restauration du Cinéma le 7ème Art
- Installation d'une ancienne salle de classe au Musée de la Tannerie









DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS



- Rénovation des tribunes du stade
- Création du Club House
- Rénovation des Cours de tennis
- Création d'un Boulodrome couvert
- Création d'une Piscine couverte
- Création du Dojo













Des équipements structurants et des services à la population pour renforcer l'attractivité territoriale

DES ÉQUIPEMENTS ASSOCIATIFS



- Réhabilitation du Grand Hall
- Création de la Salle polyvalente Jean Moulin
- Création de la Salle polyvalente de La Plantade
- Restauration de l'Ancien Cinéma Familial
- Rénovation du bâtiment du Secours Populaire
- Préau du Centre de Loisirs









DES STRUCTURES PETITE ENFANCE ET ENFANCE







DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES





Des équipements structurants et des services à la population pour renforcer l'attractivité territoriale

POUR LUTTER CONTRE LES INCENDIES, POUR ASSURER LES SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES

Les missions de secours d'urgence aux habitants et la lutte contre les incendies sont une priorité absolue dans la vie d'une Commune. Aussi, tous les moyens humains, tous les moyens matériels et tous les moyens logistiques doivent être mis à disposition des sapeurs pompiers volontaires si nous souhaitons avoir des secours à la personne efficace.

Le Conseil Municipal de Bort tient à remercier les sapeurs pompiers volontaires du Centre de Secours de Bort et à saluer leur courage et leur dévouement.

LE CENTRE DE SECOURS DE BORT RÉNOVÉ ET AGRANDI EN 2006

Le Centre de Secours de Bort a été l'un des premiers de la Corrèze à bénéficier de travaux de rénovation et d'agrandissement. Ces travaux ont été co-financés par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S) et les Communes adhérentes, la participation versée au S.D.I.S par la Commune de Bort s'élève à plus de 78 000 euros par an.



LE CENTRE DE SECOURS DE BORT PARFAITEMENT DOTÉ EN MOYENS

Parfaitement doté en matériel par le S.D.I.S de la Corrèze, le Centre de Secours de Bort dispose de nombreux véhicules d'intervention pour lutter contre le feu et des véhicules sanitaires pour secourir les personnes.

Par ailleurs, le S.D.I.S de la Corrèze consacre des moyens importants pour assurer la formation des sapeurs pompiers volontaires.

Le Centre de Secours de Bort dispose de moyens humains, plus de 30 hommes et femmes sont sapeurs pompiers volontaires et encadrés par Le Capitaine Fernandez.

DES POMPIERS VOLONTAIRES TRÈS DISPONIBLES ET FORTEMENT INVESTIS

Ayant une mission de service public, de jour et de nuit, 24H/24H, 7J/7J et tout au long de l'année, la disponibilité et l'engagement des sapeurs pompiers volontaires est un enjeu majeur pour assurer les interventions d'urgence pour les personnes.



LES POMPIERS DE BORT ASSURENT 450 INTERVENTIONS PAR AN

Les pompiers ont plusieurs missions, les principales interventions sont d'apporter des secours d'urgence à la personne lors des accidents de la route ou de baignades, d'assurer des missions d'assistance à la personne, de transporter les personnes dans les véhicules sanitaires vers les centres hospitaliers... et de lutter contre les feux et les incendies.

Des équipements structurants et des services à la population pour renforcer l'attractivité territoriale

LA RÉSIDENCE FOYER-LOGEMENTS DU « PRÉ MONGEAL » POUR ACCUEILLIR LES PERSONNES ÂGÉES

La construction de la Résidence du Foyer Logements date de 1970, le bâtiment appartient à Corrèze Habitat et son visuel extérieur est peu attractif.

Cependant, la gestion de l'établissement est assurée par le Centre Communal d'Action Social de la Commune de Bort. Des travaux de rénovation ont été réalisés chaque année pour moderniser les chambres, les appartements et les espaces de vie.

Le Conseil Municipal de Bort tient à remercier les personnels, les associations et les intervenants.





LA RÉSIDENCE PROPOSE DES HÉBERGEMENTS AGRÉABLES

La Résidence du Foyer Logements accueille des personnes âgées de plus de 60 ans, retraitées, valides et selon la classification du GIR. Les hébergements sont répartis sur 4 niveaux, desservis par un ascenseur.

Des chambres de type F1 d'une surface de 22 M² et des appartements de type F2 d'une surface de 43 M² sont proposés à la location. Les hébergements sont loués sans meubles ou meublés si le résident

le souhaite, le loyer appliqué inclut toutes les charges locatives. L'établissement propose un accueil temporaire au sein de la structure pour une durée définie au préalable avec le résident.

La location des chambres et appartements est à usage privatif, tout en bénéficiant des services et espaces communs.

LA RÉSIDENCE PROPOSE DES SERVICES ADAPTÉS

- Un **service de restauration**, le repas du midi est servi dans la salle à manger, le petit-déjeuner et le souper du soir sont servis dans les chambres ou appartements,
- Un service de télé-assistance pour assurer une sécurité optimale des résidents le jour et la nuit.
- Des salons avec des espaces lecture et jeux de société,
- Un salon avec T.V,
- Une salle pour les activités et les animations,
- Un salon de coiffure,
- Un service de lingerie,
- Un service d'aide-ménagère,
- Une chambre d'accueil pour les familles.



LA RÉSIDENCE PROPOSE DES ANIMATIONS ET ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES

- Un **service transport gratuit**, un mini-bus assure chaque vendredi une navette pour se rendre en centre-ville de 9H30 à 11H30,
- Des **animations proposées et organisées par l'établissement :** atelier de gym douce, vélo cognitif, animations musicales, chants, rencontres intergénérationnelles avec les enfants du Centre de Loisirs, rencontres avec les résidents de l'EHPAD de l'hôpital...
- Des animations proposées chaque jeudi par le Club de l'Amitié.

Des équipements de santé



LA MAISON DE SANTÉ POUR FAVORISER L'INSTALLATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Initiée par le Pays Haute-Corrèze pour lutter contre la désertification médicale sur le territoire, soutenue et subventionnée par le Conseil Départemental de la Corrèze, le Conseil Régional du Limousin, l'État et l'Union Européenne, la Maison de Santé de Bort est un projet réalisé par la Commune de Bort en 2015.

Très attaché à la présence médicale, le Conseil Municipal a souhaité installer la Maison de Santé au Coeur de Ville et a engagé d'importants travaux de réhabilitation dans l'ancien Couvent.

Afin de faciliter l'installation de professionnels de santé, le Conseil Municipal a souhaité accueillir les professionnels dans des locaux parfaitement adaptés, dans d'excellentes conditions d'exercice et d'appliquer des loyers attractifs.

Maison de Santé de Bort-les-Orgues

Place Jeanne d'Arc - 19110 BORT LES ORGUES

Téléphone du standard :

05.32.09.19.95.

Infirmiers



Professionnels de santé

Docteur TAUDIN Jean-Michel, Médecin généraliste Madame PERRIER Sylvie, Kinésithérapeute Madame CERISIER Annie, Orthophoniste Mesdames NONY, PAGES, Monsieur BRIOULET.



Médecins

Docteur RODDE Arnaud - 05.55.96.86.95. **Docteur TOURNADRE Pascal** - 05.55.96.05.46.

Infirmières

Cabinets d'infirmières FRESSANGES-FERINCZEK 05.55.46.66.24.

Les Infirmières des Orgues - 05.55.96.09.69.

Laboratoire Médical

Madame DUBOIS Catherine - 05.55.96.00.72. Kinésithérapeutes.

Cabinet Kin'Artense - 05.55.96.70.78.

Cabinet ROUCHON Olivier - 05.55.96.75.98.

Psychologue

Madame FRISEE Bénédicte - 06.87.22.99.93.

Pharmacies

Pharmacie de la Place - 05.55.96.77.73. Pharmacie du Soleil - 05.55.96.01.86.

Dentistes

Docteur DUPONT Alain - 05.55.96.76.30. Docteur JUILLARD Pascal - 05.55.96.73.99. Docteur HAUTIER Daniel - 05.55.96.70.77.

Docteur WERMEER-SOUSTRE Claude 05.55.96.74.74.

Pédicure

Madame BOURDAIN Marine - 05.55.46.65.48.

Opticiens

Optique LEYMONIE - 05.55.96.90.01. **Bort Optique** - 05.55.96.04.80.

LE CENTRE HOSPITALIER DE BORT, POUR UNE MÉDECINE DE PROXIMITÉ DE QUALITÉ

Dès 2004, le Centre Hospitalier de Bort a engagé d'importants travaux d'agrandissement et de rénovation, ce qui a permis à l'établissement de se maintenir, de développer des services et de se structurer durablement. La restructuration du Centre Hospitalier a considérablement amélioré l'accueil des résidents, des patients et les conditions d'exercice des personnels soignants.

UN SERVICE DE MÉDECINE

Le service de médecine est sous la responsabilité d'un médecin praticien hospitalier, il assure la prise en charge médicale avec l'équipe soignante, l'ergothérapeute, la psychologue et la diététicienne. La capacité d'accueil de ce service est de **19 personnes.**

UN SERVICE DE SOINS DE LONGUE DURÉE (U.S.L.D)

Le service assure la prise en charge de personnes âgées en perte d'autonomie et dont l'état de santé nécessite une surveillance médicale. La capacité d'accueil de ce service est de **30 personnes.**

UN SERVICE DE SOINS DE SUITE ET DE RÉADAPTATION (S.S.R)

Le service de médecine est sous la responsabilité d'un médecin praticien hospitalier, il assure la prise en charge médicale de patients suite à une hospitalisation dans un service de court séjour dans lequel a été traitée la phase de pathologie. La capacité d'accueil de ce service est de **20 personnes.**

UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD)

Le fonctionnement de l'EHPAD est placé sous la responsabilité d'un médecin coordonnateur et d'un cadre de santé. Le service est défini en trois secteurs selon la dépendance du résident et réparti sur les trois niveaux de l'établissement. La capacité d'accueil de ce service est de **80 personnes.**

UN ACCUEIL DE JOUR DES CONSULTATIONS OUVERTES À LA POPULATION

Gynécologue : Docteur CHAOUCH Urologue : Docteur TOFIGDI Diététicienne : Mme LEBARS

Médecin généraliste à orientation diabète : Docteur BLANCHET

Médecin généraliste à orientation addictologie :

Docteur BLANCHET

Consultation mémoire : Docteur BEN BRAHIM Chirurgien Orthopédique : Docteur NUZZACI





Pour un rendez-vous : Secrétariat médical du Centre Hospitalier de Bort-les-Orgues : 05.55.46 33.33.

Des structures et des équipements touristiques pour développer l'attractivité touristique

L'OFFICE DE TOURISME



LE MUSÉE DE LA TANNERIE ET DU CUIR





LE CENTRE TOURISTIQUE DES AUBAZINES

Construction du Centre-Aquarécreatif Implantation de 16 Chalets Implantation de 12 Hypitipi Rénovation de 9 studios meublés Rénovation de l'accueil du camping 99 emplacements de camping Plage verte et plage baignade Implantation d'un ponton













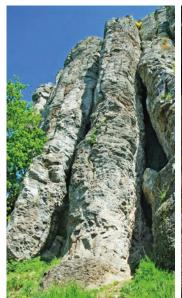
Des structures et des équipements touristiques pour développer l'attractivité touristique

LE SITE DES ORGUES

En 2003, des travaux d'aménagement et de sécurisation ont été réalisés sur le site des Orgues.

En 2015, la Communauté de Communes Val et Plateau Bortois a adopté un projet de sécurisation et d'aménagement du Chemin de la Tête de l'Homme, réalisé en partenariat avec l'ONF, faute d'accord de deux riverains, propriétaires du chemin privé, le projet n'a pas pu être réalisé.

En 2019, Haute-Corrèze Communauté a adopté un projet d'aménagement du site des Orgues sur le domaine public, les travaux devraient être réalisés en 2020 par l'intercommunalité.







LE CHÂTEAU DE VAL

Propriété de la Commune de Bort depuis 1953, le Château de Val était exploité jusqu'en 2016 par l'Office de Tourisme Communautaire. À la création de Haute-Corrèze Communauté, le Conseil Municipal de Bort a délibéré pour que la propriété du Château de Val ne soit pas transférée à l'intercommunalité et que l'édifice touristique reste la pleine propriété de la Commune de Bort. Depuis 2016, plus de 50 actions et travaux ont été réalisés au Château de Val.







Nouvelle boutique
Création d'une salle de réception
Exposition permanence dans la Chapelle
Création d'une suite insolite



LE BARRAGE ET LE LAC





Un programme annuel de travaux de voirie et de réseaux pour des routes, des rues et des quartiers rénovés

Durant les trois mandatures, le Conseil Municipal a établi des programmes annuels de travaux de voirie communales et rurales, des travaux d'aménagements des entrées de ville, des travaux de rénovation de quartiers et des travaux d'aménagements urbains au coeur de ville.

Sensibles aux problématiques environnementales, des investissements ont été réalisés sur le réseau d'éclairage public.

Attachés à la qualité de l'eau, de très nombreux travaux ont été réalisés sur les réseaux d'alimentation en eau potable et sur les réseaux d'assainissement.

Chaque année, des actions et des opérations ont été programmées pour engager :

- → DES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES RÉSEAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE AFIN D'ENLEVER LES BRANCHEMENTS EN PLOMB POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE CONSOMMÉE PAR LES HABITANTS
- → DES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT AFIN DE RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE BOUES PRODUITES POUR AMÉLIORER LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES À LA STATION D'ÉPURATION
- → UN SCHÉMA D'ASSAINISSEMENT POUR DIAGNOSTIQUER L'ÉTAT DES RÉSEAUX, AFIN DE RESPECTER LES NOUVELLES NORMES ENVIRONNEMENTALES POUR PROGRAMMER ET ENGAGER DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION
- → DES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES ÉCLAIRAGES PUBLICS AFIN DE RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE POUR ÉCONOMISER LES DÉPENSES D'ÉLECTRICITÉ
- → DES TRAVAUX DE VOIRIE RÉALISÉS
 POUR ASSURER L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE RURALE





- Route de Celut.
- Route de Chaumeil,
- Chemin des Aubazines,
- Chemin de la Côte,
- Route de La Bastide,
- Chemin de la Vierge,
- Route de Verninières,
- Route de Puy Morel,
- Chemin de la Lisière.



Un programme annuel de travaux de voirie et de réseaux pour des routes, des rues et des quartiers rénovés

DES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LA VOIRIE COMMUNALE POUR AMÉLIORER LES QUARTIERS DE LA VILLE

- Rue des Orgues,
- Rue du Docteur Teyssier,
- Rue du Docteur Lescure.
- Rue de la Fraternité.
- Rue Brune,
- · Rue Carnot,
- Rue du Champ de Foire,
- Boulevard de la Nation,
- Boulevard Voltaire,
- Rue de l'Egalité,
- Rue de la Liberté,
- Rue de la Convention,
- Rue Piéchecros,
- · Rue du Bessac,
- · Rue Lina Margy,
- Rue Jean Cocteau,
- Rue Lyautey,
- Rue Emile Zola,
- · Rue du Ruisseau Perdu,
- Rue de la ZAC Des Deux Eaux,
- Rue de la ZAC de La Tuilerie,
- Saut de La Saule,
- Avenue de Saint Julien les Metz,
- Rue Marcel Pagnol,
- · Rue Jean Giono,
- Rue du 19 Mars 1962.
- Rue des Nadauds,
- Rue Pierre et Marie Curie
- Rue d'Arsonval.
- · Rue Ledru Rollin,
- · Rue Bouchon Branly,
- Rue de La Font Grande,
- Avenue de l'Aigle,
- Rue Volta,
- Rue Ampère,
- Rue Faraday,
- Rue Plante,
- Rue Branly,
- Rue Franklin.



























DES TRAVAUX DE VOIRIE RÉALISÉS POUR AMÉLIORER LES ENTRÉES DE VILLE







- · Champ de Foire,
- Rue des Orgues,
- Rue Mermoz,
- Rue Jean Cocteau,
- Boulevard Jean Jaurès,
- Avenue de la Gare,
- Avenue Gambetta,
- Rond Point Rhin Danube,
- Rond point de La Plantade.

Des travaux d'aménagements urbains pour embellir, moderniser et revitaliser le coeur de ville

DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS URBAINS POUR RÉNOVER LES PLACES ET MODERNISER LE COEUR DE VILLE











- Place du Champ de Foire,
 Place de l'Égalité.
- Place de la Mairie.
- Place de la Nation,
- Place Jeanne d'Arc,
- Square Marceau
- Square des Bains Douches

DES TRAVAUX POUR CRÉER DES PARKINGS POUR OPTIMISER LES PLACES DE STATIONNEMENT





- Parking Place Jean-Baptiste Papon,
- Parking Albert Sardain,
- Parking du Boulevard de la Nation,
- Parking François Arago.





Des travaux d'aménagements urbains pour embellir, moderniser et revitaliser le coeur de ville

DES INSTALLATIONS D'OEUVRES D'ART POUR EMBELLIR LES ESPACES PUBLICS ET VALORISER LE PATRIMOINE

- Vitraux du parvis de l'Église
- Statue Bloch Place de la Mairie
- Statue en bronze au Square Foch
- Statue en marbre au Square Foch
- Statue de Jean-Pierre Chevalier au Square Foch
- Création Alex Chevalier au Square Foch
- Création Alex Chevalier au Square Galliéni
- Statue de Jean-Pierre Chevalier au Champ de Foire
- Restauration de la Fontaine des 4 Saisons,
- Mur du tennis
- Stèle du 19 mars 1962

























Des travaux d'aménagements urbains pour embellir, moderniser et revitaliser le coeur de ville

CRÉER UNE SYNERGIE URBAINE HARMONIEUSE POUR MODERNISER ET REVITALISER LE COEUR DE VILLE

Dans le cadre du plan de revitalisation du coeur de ville, le projet d'aménagement urbain des espaces publics, implique une continuité urbaine cohérente et harmonieuse avec le Pont du Faubourg, le parvis de l'Office de Tourisme, la Rue de Paris, la Place de la Mairie, la Place de la Nation, la Place Jeanne d'Arc et la nouvelle esplanade aux abords du Marché Couvert.

La maîtrise d'oeuvre a été confiée à Mme Nadège Papon, Architecte à Bort.

Les projets d'aménagement urbain ont bénéficié d'une subvention du Conseil Départemental de la Corrèze à hauteur de 25 000 euros et une subvention de 50 000 euros du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine au titre du « Cluster Ruralité ».



NOUVEL AMÉNAGEMENT URBAIN DU PONT DU FAUBOURG

Traversé par la Dordogne, le Pont du Faubourg est l'axe majeur et stratégique de la Ville reliant les deux pôles de commerces, il méritait d'être reconsidéré et modernisé.

Les travaux de rénovation du Pont du Faubourg ont débuté en Octobre et Novembre 2019, ils se poursuivront en Mars 2020 avec la rénovation des éclairages publics et l'installation d'une nouvelle signalisation.

NOUVEL AMÉNAGEMENT URBAIN DU PARVIS DE L'OFFICE DE TOURISME

Situé Place Marmontel, en continuité du Pont du Faubourg et de la Rue de Paris, le parvis de l'Office de Tourisme est un espace piéton fréquenté, qu'il convenait de rendre plus attractif et plus accueillant. Le nouveau mobilier urbain, la signalisation et la rénovation des éclairages publics seront réalisés en Mars 2020.

NOUVEL AMÉNAGEMENT URBAIN DE LA RUE DE PARIS

Difficile et complexe, le projet d'aménagement urbain de la Rue de Paris exige une large concertation des riverains et des commerçants.

Aussi, une réunion publique a été organisée en Mairie de Bort avec les élus, l'architecte, les commerçants et les riverains, 25 personnes ont participé à la consultation. De plus, des entretiens individuels ont été organisés en Mairie

de Bort pendant 3 jours, seulement 7 personnes ont participé, une personne a fait des propositions et 6 ont eu des demandes particulières.

Le projet a pour objectif de favoriser la fréquentation des commerces, d'embellir l'espace public, de valoriser le patrimoine, de matérialiser la Zone 20, de sécuriser l'espace piéton, de préserver les accès des riverains et d'optimiser le stationnement.







Conception Atelier Papon Architecture

DÉNOMINATION DES ESPACES ET BÂTIMENTS PUBLICS POUR UN MEILLEUR ADRESSAGE

Afin d'améliorer l'adressage sur la Commune de Bort, il convient de dénommer les rues, les voies, les places, les esplanades, les espaces publics, les parkings et les bâtiments. Il convient également d'adopter une numérotation pour les immeubles et les habitations. L'adressage permet ainsi d'améliorer :

- la rapidité d'intervention des services d'urgence,
- l'efficacité de l'acheminement du courrier et des colis,
- l'optimisation des services de collecte des déchets,
- les déploiements des réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité, de téléphone et de fibres,
- la navigation pour l'usage de G.P.S.



DÉNOMINATION « PARKING DU MARCHÉ COUVERT »

Le Parking situé à proximité du Marché Couvert, en continuité de la Rue de la République et de la Rue du Marché, ne porte aucun nom à ce jour. Pour rappel, l'ensemble des parkings publics de la Commune de Bort porte désormais un nom :

- Parking Albert SARDAIN,
- Parking Léon GAMBETTA,
- Parking Henri QUEUILLE,
- Parking de l'EUROPE,
- Parking de la GARE,
- Parking François ARAGO.

Communément appelé « parking du marché », le Conseil Municipal a délibéré pour le dénommer « Parking du Marché Couvert ».

DÉNOMINATION « MARCHÉ COUVERT DES QUATRE SAISONS »

Le bâtiment du Marché Couvert ne porte aucun nom à ce jour, le marché reste le seul bâtiment public sans aucune dénomination.

Pour rappel, l'ensemble des bâtiments publics de la Commune de Bort porte désormais un nom :

- Centre de Loisirs La BELLE AVENTURE,
- Ecole Maternelle Jean ZAY,
- Ecole Primaire Jean JAURÈS,
- Cinéma Le 7^{éme} ART,
- Bibliothèque Jean-François MARMONTEL,
- Salle d'exposition Les BAINS-DOUCHES,
- Centre Culturel Roger GUILLARD,
- Salle polyvalente Jean MOULIN,
- Salle polyvalente La PLANTADE,
- Grand Hall Joseph LACHAZE,
- Centre de Secours Henri PALLUT,
- Hôpital Local Gustave PARRE.

En référence à la « Fontaine des Quatre Saisons »,

située sur la Place de la Nation et afin de marquer une utilisation du Marché Couvert toute l'année, le Conseil Municipal a délibéré pour dénommer le Marché Couvert « Marché Couvert des Quatre Saisons ».



DÉNOMINATION DES ESPACES ET BÂTIMENTS PUBLICS POUR UN MEILLEUR ADRESSAGE Un projet largement aidé et fortement financé par toutes les collectivités publiques

Les travaux de restauration du Marché Couvert ont bénéficié d'un soutien financier important et de toutes les Collectivités Publiques.

Ainsi, le Département de la Corrèze, la Région Nouvelle Aquitaine, l'État et l'Union Européenne ont attribué des subventions à la Commune de Bort pour financer les travaux de restauration du Marché Couvert et les travaux d'aménagements urbains des abords du Marché Couvert.

Par ailleurs, un Fond de Concours a été attribué par Haute Corrèze Communauté pour financer le projet économique à vocation communautaire.

Le plafond maximal de 80 % de subventions autorisé par la loi a été atteint pour le financement du projet de restauration du Marché Couvert et l'aménagement des abords du Marché Couvert.

Les travaux de restauration du Marché Couvert s'élèvent à 871 049 H.T le projet est financé par 80 % de subventions.

Les travaux d'aménagements urbains des abords du Marché Couvert s'élèvent à 333 333 H.T le projet est financé par 80 % de subventions.

Le Conseil Municipal tient à remercier l'ensemble des financeurs du projet.

LE COÛT DES TRAVAUX DE RESTAURATION DU MARCHÉ COUVERT

Une procédure de consultation publique a été lancée pour retenir les entreprises et déterminer le montant des offres des marchés publics. Le résultat de l'appel d'offre public est inférieur de 10 350 euros par rapport à l'estimation des maîtres d'oeuvre. Conformément au Code des Marchés Publics, les offres les mieux disantes ont été retenues et les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

Lot N° 1 : Gros œuvre	Entreprise Jouve :	117 723,05 euros H.T
Lot N° 2 : Étanchéité	Entreprise Rios:	108 978,00 euros H.T
Lot N° 3: Menuiserie aluminium	Entreprise Besse:	197 912,00 euros H.T
Lot N° 4 : Serrurerie	Entreprise A.C.C:	43 077,39 euros H.T
Lot N° 5 : Menuiserie bois	Entreprise Albessard:	3 450,00 euros H.T
Lot N° 6 : Plâtrerie- Faux plafond	Entreprise Viallant Loge :	69 495,54 euros H.T
Lot N° 7 : Ravalement de façade	Entreprise Viallant Loge:	39 503,87 euros H.T
Lot N° 8 : Plomberie	Entreprise Magrit:	22 868,08 euros H.T
Lot N° 9 : Électricité-chauffage	Entreprise Tazé:	122 866,60 euros H.T
TOTAL DES TRAVAUX		

SUBVENTIONS ACCORDÉES POUR LA RESTAURATION DU MARCHÉ COUVERT

• Fonds de Concours Communautaire de Haute Corrèze Communauté	.107 500 euros	Li.
• Subvention du Conseil Départemental de la Corrèze	70 000 euros	R
Subvention du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	.220 500 euros	**
• Subvention de l'État au titre de la D.S.I.L	.140 000 euros	(
• Subvention de l'Union Européenne au titre du LEADER		L
TOTAL DES SUBVENTIONS		











SUBVENTIONS ACCORDÉES POUR L'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU MARCHÉ COUVERT

• Subvention du Conseil Départemental de la Corrèze	80 000 euros
Subvention du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	100 000 euros
• Subvention de l'État au titre de la D.S.I.L	80 000 euros
TOTAL DES SUBVENTIONS	. 260 000 euros

LA MAÎTRISE D'OEUVRE A ÉTÉ CONFIÉE À DES ARCHITECTES BORTOIS

Après une procédure de consultation publique, la maîtrise d'oeuvre des opérations de restauration du bâtiment du Marché Couvert et l'aménagement urbain des abords du Marché Couvert, ont été confiés à Gabriel Basset, Architecte ; Nadège Papon, Architecte ; François Juillard, Maître d'oeuvre.

LE PROJET A ÉTÉ REALISÉ EN CONCERTATION AVEC LES EXPOSANTS

Depuis Septembre 2016, les représentants de la Commune de Bort ont lancé une procédure de consultation auprès des exposants du Marché.

Après 6 réunions de consultation avec les exposants et 3 matinées organisées pour des entretiens individuels avec chacun, une vingtaine de professionnels ont souhaité s'installer à l'intérieur du Marché Couvert.

DES TRAVAUX POUR SAUVEGARDER ET RESTAURER LE MARCHÉ COUVERT

Les travaux réalisés à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment du Marché Couvert ont pour vocation de préserver les caractéristiques architecturales conformément aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France. L'inscription « Bort-les-Orgues » sur la voûte, la fontaine de type « Art Déco », les cases en béton et les ouvertures en verre seront gardées et restaurées.









DES ÉQUIPEMENTS POUR AMÉLIORER L'INSTALLATION DES EXPOSANTS

Afin de faciliter les conditions de travail des exposants et d'améliorer les conditions d'hygiène, la Commune a décidé de financer les étals de fruits et légumes, les vitrines réfrigérées pour les viandes et les fromages, les installations de la poissonnerie.

LE MARCHÉ COUVERT SERA RÉNOVÉ ET OUVERT EN OCTOBRE 2020

Les travaux de restauration du Marché Couvert ont débuté le 6 Janvier 2020, pour une ouverture prévue au plus tard au 1^{er} Octobre 2020.

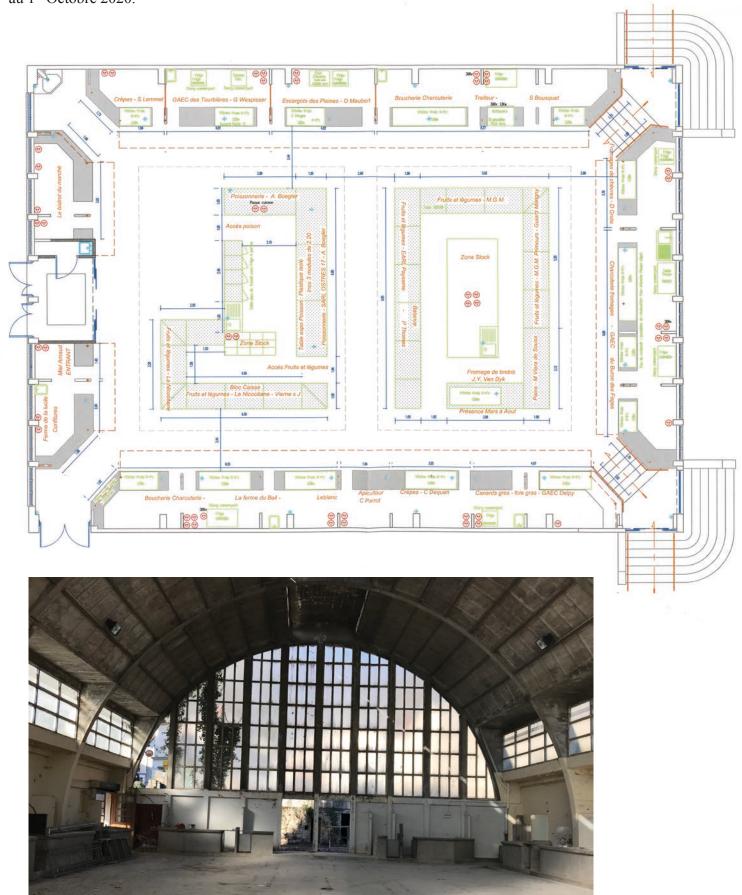




Image de synthèse projet - Façade Sud Est - © Atelier Papon Architecture





« L'ESPLANADE OLYMPE DE GOUGES »

Dans le cadre de la restauration du Marché Couvert, la Commune de Bort est en cours d'acquisition des parcelles de terrains situées sur l'arrière de la rue de Paris et en limite de propriété du bâtiment du marché couvert.

L'aménagement de ces terrains va permettre de créer une esplanade reliant le Square Marceau, le Marché et le parking du Marché Couvert pour former une esplanade aux abords du bâtiment.

Cette nouvelle esplanade va permettre de créer de nouvelles places de stationnement sur l'arrière de la Rue de Paris et d'installer les exposants du Marché les samedis matin afin de libérer le parking de la Place Jean-Baptiste Papon.

La dénomination d'esplanade est plus appropriée que celle de Place. En effet, la définition d'esplanade correspond à un terrain plat, aménagé en vue de dégager les abords d'un édifice, alors que la définition de Place comprend un espace public où aboutissent plusieurs rues ou avenues.

Afin d'assurer l'adressage de ce nouvel espace public, la dénomination « Esplanade Olympe de Gouges » a été approuvée en Conseil Municipal le 27 Novembre dernier.

Marie Gouze, dite Olympe de Gouges, est née le 7 Mai 1748 à Montauban, elle a été guillotinée le 3 Novembre 1793 à Paris.

Marie Gouze a été déclarée fille de Pierre Gouze, maître boucher à Montauban et d'Anne Olympe Mouisset. Mariée à 17 ans à Louis-Yves Aubry, de trente ans son aîné, exerçant le métier de boucher-traiteur, il mourut en 1766, Olympe de Gouges sera veuve à l'âge de 18 ans.

Femme de lettres, devenue femme politique, elle est considérée comme une des pionnières du féminisme français. Marie Aubry a publié ses premiers écrits sous le nom de Marie-Olympe, puis sous le nom d'Olympe de Gouges. En 1788, le Journal Général de France publia sa célèbre « Lettre au Peuple », puis « Les remarques patriotiques », où elle développe un programme de réformes sociales et sociétales.

Olympe de Gouges a écrit en faveur des droits civils et politiques, sur la question coloniale et l'abolition de l'esclavage des Noirs.

Le 5 Septembre 1791, Olympe de Gouges rédigera la « Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne ». Le texte sera présenté à l'Assemblée législative le 28 Octobre 1791, le projet de « Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne » sera refusé.

Plusieurs municipalités ont rendu hommage à Olympe de Gouges, en donnant son nom à des établissements scolaires, des voies publiques et des bâtiments publics.

Le théâtre de Montauban, le bâtiment des services centraux du Ministère de la Justice et tout dernièrement un amphithéâtre de l'Université Bordeaux Montaigne ont été dénommés Olympe de Gouges.

Le 19 Octobre 2016, un buste d'Olympe de Gouges est installé dans la salle des Quatre-Colonnes du Palais Bourbon. C'est la première représentation d'une femme politique parmi les œuvres d'art présentées dans l'édifice de l'Assemblée Nationale.

Jusqu'à présent, aucune rue, aucune voie, ni aucun bâtiment public, ne porte le nom d'une femme sur la Commune de Bort, à l'exception de la Place Jeanne d'Arc et de la Rue Lina Margy.

En Hommage à Olympe de Gouges, auteure de la « Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne », le Conseil Municipal a délibéré pour la dénomination du nouvel espace public « Esplanade Olympe de Gouges ».

LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS URBAINS DE « L'ESPLANADE OLYMPE DE GOUGES » AUX ABORDS DU MARCHÉ COUVERT SONT PROGRAMMÉS POUR L'ANNÉE 2020

Le projet d'aménagement urbain des abords de Marché Couvert a été adopté par le Conseil Municipal en Février 2020. Les crédits de paiement et les subventions ont été inscrits au Budget Communal 2020 pour lancer les travaux d'aménagement en 2020.

LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE VOIRIE ET DE RÉSEAUX DE LA RUE RASPAIL, DE LA RUE DU MARCHÉ ET DU PARKING DU MARCHÉ COUVERT SONT PROGRAMMÉS POUR L'ANNÉE 2020

La Maîtrise d'Oeuvre des travaux de rénovation des voiries, situés Rue Raspail, Rue du Marché et sur le Parking du Marché Couvert, a été confiée à M. Mercier, Directeur des Services Techniques. Le projet de travaux de voirie pour réhabiliter la Rue Raspail, la Rue de Marché et le parking du Marché Couvert a été adopté par le Conseil Municipal en Février 2020.

Les crédits de paiement ont été inscrits au Budget Communal 2020 pour lancer les travaux au cours de l'année 2020 pour les travaux de voirie, les travaux de réfection du réseau d'eau potable et du réseau d'assainissement.







Le dispositif « Désir d'entreprendre à Bort », des aides et des subventions municipales pour redynamiser le commerce et l'artisanat

19 COMMERCES ET SERVICES, CRÉÉS OU REPRIS ONT BÉNÉFICIÉ DES SUBVENTIONS « DÉSIR D'ENTREPRENDRE À BORT »

Créé en Novembre 2017, le dispositif économique municipal « Désir d'Entreprendre » a ciblé dans un premier temps la redynamisation des commerces et services implantés dans la Rue de Paris.

En Mai 2019, les aides municipales du dispositif ont été accessibles aux commerces situés Rue Carnot, Place du 19 Octobre 1943, Place Marmontel, Faubourg, Avenue de la Gare et Avenue Gambetta.

Dans le cadre du dispositif « Désir d'Entreprendre à Bort », la Commune de Bort accorde des subventions municipales à hauteur :

- 1 500 euros pour la création ou reprise d'activité commerciale ou artisanale,
- 200 euros de loyer pendant 7 mois pour la location d'un local commercial,
- 1 500 euros pour l'acquisition d'un local commercial,
- 1 500 euros pour la rénovation d'un local commercial,
- 1 500 euros pour l'acquisition d'un habitat situé au dessus du local commercial,
- 1 500 euros pour la rénovation d'un habitat situé au dessus du local commercial.

Bénéficiaires : Christophe Eymard, Laurence Monteil, Yannick Falgère.

CRÉATION DU DISPOSITIF « ENTREPRENDRE AU FÉMININ »

En Novembre 2019, le Conseil Municipal a adopté un nouveau dispositif économique en faveur des femmes créatrices ou repreneuses d'activité commerciale ou artisanale.

Dans le cadre du dispositif économique « Entreprendre au Féminin », la Commune de Bort accorde des subventions municipales à hauteur :

- 2 200 euros pour la création ou reprise d'activité commerciale ou artisanale,
- 200 euros de loyer pendant 9 mois pour la location d'un local commercial,
- 2 200 euros pour l'acquisition d'un local commercial,
- 2 200 euros pour la rénovation d'un local commercial,
- 2 200 euros pour l'acquisition d'un habitat situé au dessus du local commercial,
- 2 200 euros pour la rénovation d'un habitat situé au dessus du local commercial.

Bénéficiaire: Guilaine Loisel.

CRÉATION DU DISPOSITIF « COUP DE POUCE POUR LES JEUNES »

En Novembre 2019, le Conseil Municipal a adopté un nouveau dispositif économique en faveur des jeunes créateurs ou repreneurs d'activité commerciale ou artisanale.

Dans le cadre du dispositif économique « Coup de Pouce pour les Jeunes », la Commune de Bort accorde des subventions municipales à hauteur :

- 2 200 euros pour la création ou reprise d'activité commerciale ou artisanale,
- 200 euros de loyer pendant 9 mois pour la location d'un local commercial,
- 2 200 euros pour l'acquisition d'un local commercial,
- 2 200 euros pour la rénovation d'un local commercial,
- 2 200 euros pour l'acquisition d'un habitat situé au dessus du local commercial,
- 2 200 euros pour la rénovation d'un habitat situé au dessus du local commercial.

Bénéficiaire: Christine KAYA.

Le dispositif « Désir d'entreprendre à Bort », des aides et des subventions municipales pour redynamiser le commerce et l'artisanat

39 COMMERCES ONT BÉNÉFICIÉ DE SUBVENTIONS MUNICIPALES POUR LA MODERNISATION DES VITRINES COMMERCIALES

Dans le cadre du plan de redynamisation des commerces et services de proximité, la Commune de Bort accorde des subventions municipales à l'ensemble des commerçants et artisans qui réalisent des travaux de modernisation de leur vitrine et devanture commerciale.

L'aide municipale accordée est de 80 % du montant des travaux H.T la subvention est plafonnée à 2 000 euros. La subvention peut être majorée de 500 euros, si le local commercial est vacant ou situé dans la Rue de Paris.

8 COMMERCES DE LA RUE DE PARIS ACQUIS ET RÉNOVÉS PAR LA COMMUNE DE BORT

Dans le cadre du plan de redynamisation des commerces et services de proximité, la Commune de Bort a fait l'acquisition de 8 locaux commerciaux dans la Rue de Paris, 7 ont été entièrement rénovés et 6 sont actuellement occupés. Le commerce situé au 186, Rue de Paris nécessite d'importants travaux de rénovation.

Les travaux de rénovation de locaux commerciaux ont bénéficié de subvention de l'Union Européenne au titre de Leader.

CRÉATION D'UN INCUBATEUR D'ENTREPRISES AU DESSUS DE L'ESPACE NUMÉRIQUE ET CO-WORKING

Dans le cadre du plan de redynamisation des services de proximité, la Commune de Bort a souhaité créer un incubateur d'entreprises au 154, Rue de Paris, au-dessus de l'espace numérique et en lien avec l'espace co-working.

L'état insalubre des locaux a nécessité d'importants travaux de rénovation pour la création d'un incubateur d'entreprises, avec deux bureaux distincts pouvant accueillir de nouveaux porteurs de projets ou incubateurs d'entreprises.

L'incubateur de Bort est le seul incubateur du territoire de la Haute-Corrèze, aussi les travaux de rénovation des locaux commerciaux ont bénéficié de subventions du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, de l'Union Européenne au titre de Leader et d'EDF.







Pour tout renseignements, les porteurs de projets économiques peuvent prendre contact avec la Mairie de Bort au 05.55.46.17.60.

Le dispositif « Bort rénov' habitat » exonération de la part communale de la taxe foncière pour améliorer l'habitat

EXONÉRATION DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES POUR LA PART COMMUNALE ET SOUS RÉSERVE DE CONDITIONS

Si les moyennes villes veulent garder leur fonction de centralité, tant pour les habitants que pour les activités, face aux grandes villes et aux métropoles de plus en plus attractives, elles doivent s'appuyer sur une politique habitat incitative.

Au-delà de la dimension des projets de redynamisation du Coeur de Ville, les problématiques de l'habitat sont un enjeu majeur en terme d'attractivité.

Offrir un cadre de vie et un habitat de qualité est un vecteur primordial pour inverser la tendance démographique et accueillir de nouvelles populations.

Pour cela, il convient de mener des politiques incitatives en faveur de l'amélioration de l'habitat avec l'intervention des structures institutionnelles et l'attribution d'aides publiques.

Les diverses politiques en faveur de l'amélioration de l'habitat sont un élément central de redynamisation des villes moyennes en milieu rural pour : maintenir la population, faciliter l'accueil de nouvelles populations, améliorer la performance énergétique des habitations, lutter contre la vacance immobilière, rénover l'habitat indigne et insalubre, entretenir le parc locatif, valoriser le patrimoine bâti, et embellir le patrimoine architectural.

EXONÉRATION DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES POUR LA PART COMMUNALE ET SOUS RÉSERVE DE CONDITIONS

Lors de la séance du Conseil Municipal du 14 Mai dernier, les élus ont adopté à l'unanimité, l'exonération de la part communale sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, sous réserve de conditions et de critères d'investissement réalisés sur l'habitat à Bort.

Cette mesure fiscale est applicable sur la Commune de Bort et après délibération du Conseil Municipal pour les taxes foncières sur les propriétés bâties, au titre de l'année d'imposition 2020.

-5 ans d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les immeubles achevés avant le 1er Janvier 1989, pour les propriétaires qui ont réalisé des dépenses en faveur des économies d'énergie mentionnées à l'article 200 du Code Général des Impôts.

Le montant total des dépenses payées au cours de l'année qui précède la première année d'application de l'exonération doit être supérieure à 10 000 euros par logement ou le montant des dépenses payées au cours des 3 années qui précèdent l'année d'application de l'exonération doit être supérieur à 15 000 euros par logement.

- 10 ans d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les immeubles achevés après le 1^{er} Janvier 2009, pour les propriétés construites selon un niveau de performance énergétique conformément au décret N°2009-1529 du 9 décembre 2009.

Les logements concernés doivent être titulaires du label « Bâtiment Basse Consommation énergétique, BBC 2005 ».

- 15 ans d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des logements acquis en Zone Rurale à Revitaliser (Z.R.R) et améliorés au moyen d'une aide financière de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H), par des personnes physiques.

Sont concernés par l'exonération les logements visés à l'article L351-2 du code de l'urbanisme qui ont fait l'objet de travaux d'amélioration financés par l'A.N.A.H, qui ont été acquis par des personnes physiques et qui procèdent à des travaux d'amélioration en vue de la location.

Pour plus de renseignements, les personnes peuvent téléphoner en Mairie de Bort au 05.55.46.17.60 et prendre contact avec le Centre des Impôts.

DES SUBVENTIONS MUNICIPALES DISPOSITIF « BORT RÉNOV' HABITAT »

DES SUBVENTIONS POUR LES RAVALEMENTS DES FAÇADES

La Commune de Bort accorde des aides municipales pour les travaux de ravalement des façades des habitations et des commerces situés en centre ville et visibles du domaine public.

DES SUBVENTIONS POUR L'ACQUISITION D'UNE HABITATION PRINCIPALE EN CENTRE VILLE

La Commune de Bort accorde des aides municipales pour l'acquisition d'une habitation principale située en centre ville et vacante depuis plus de 3 ans.

L'aide municipale s'élève de 1 500 à 3 500 euros, sous conditions du revenu fiscal des acquéreurs et selon la composition de la famille.

Une aide supplémentaire de 500 euros est attribuée si l'immeuble est vacant depuis plus de 10 ans et une aide supplémentaire est attribuée aux acquéreurs habitant hors de la Commune de Bort.

DES SUBVENTIONS POUR L'ACQUISITION D'UNE HABITATION PRINCIPALE POUR LES FAMILLES NOMBREUSES

La Commune de Bort accorde des aides municipales pour l'acquisition d'une habitation principale à Bort pour les familles nombreuses. L'aide municipale est attribuée sous conditions de revenus de l'acquéreur et du nombre d'enfants dans la famille.

DES SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

La Commune de Bort accorde une aide municipale de 500 euros pour les travaux de raccordement au réseau pour les habitations situées sur la Commune.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Mairie de Bort au 05.55.46.17.60.

DES AIDES ACCORDÉES PAR LE PAYS HAUTE-CORRÈZE VENTADOUR « OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT »

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, le Pays Haute-Corrèze Ventadour accompagne les propriétaires souhaitant rénover ou adapter leurs logements.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est réalisée par le Pays Haute-Corrèze Ventadour, en partenariat avec le Conseil Départemental de la Corrèze, l'Agence Nationale de l'Habitat et Haute-Corrèze Communauté.

Ce dispositif d'aide concerne les personnes qui souhaitent rénover leur résidence principale ou améliorer un logement locatif. L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H) permet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé : conseils techniques, mobilisation des financements, prêts et avantages fiscaux.

Cet accompagnement concerne des travaux :

- de rénovation des économies d'énergie,
- d'adaptation à une situation de perte d'autonomie ou de handicap,
- de mise aux normes pour des logements insalubres.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Pays Haute-Corrèze Ventadour au 05.32.09.19.52.

DES AIDES ACCORDÉES PAR LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE OPÉRATION « JE RÉNOVE MON LOGEMENT »

Des subventions sont accordées par la Région Nouvelle Aquitaine pour les travaux de rénovation d'économie d'énergie.

Pour tout renseignement, vous pouvez consulter le site nouvelle-aquitaine.fr

Valoriser le patrimoine du Château de Val



SALLE MAURICE GEORGES

Le projet de construction du barrage de Bort a été décrété en Février 1942 par le Maréchal Pétain. Dans un contexte historique marqué par la guerre, le décret signé en 1942 prévoyait l'expropriation de l'ensemble des riverains des villages de la Vallée de la Haute Dordogne, sans délai, sans indemnisation et avec recours à la force publique.

Comme de nombreuses familles, la famille Hénault-d'Arcy, propriétaire du Château de Val, sera expropriée en 1945 pour une mise en eau de barrage en Juillet 1951.

Maître Hénault, Avocat à la Cour, engagera une longue procédure de négociation pour que le niveau de la construction du barrage soit revu à la baisse afin d'éviter que le Château de Val soit définitivement englouti. Maître Hénault réussira à

sauver l'édifice de la noyade des eaux de la Dordogne.

Suite à l'expropriation de la famille Hénault- d'Arcy, EDF devient propriétaire du Château de Val et proposera de le céder pour le franc symbolique.

Non habité, sans gardiennage et sans entretien, le Château de Val se trouve très rapidement envahi par la végétation, en état d'abandon, accessible au pillage et menaçant ruine.

Maurice Georges, Président du Syndicat d'Initiative de Bort, proposera à Henri Pallut, Maire de Bort et à son Conseil Municipal, de se porter acquéreur du Château de Val.

Acquérir un Château, situé sur la Commune de Lanobre et dans le Département du Cantal, n'était pas une évidence pour la Ville de Bort, Commune du département de la Corrèze.

Investir de manière conséquente pour restaurer un Château en état d'abandon, n'était pas une priorité pour une Commune à l'époque et en plus dans un contexte de reconstruction d'après guerre.

Assuré que le Château de Val était un patrimoine exceptionnel qui méritait d'être sauvegardé, persuadé que le Château était un édifice remarquable facteur de développement économique, touristique et culturel pour le territoire, Maurice Georges a su convaincre Henri Pallut, Maire de Bort et son Conseil Municipal, pour que la Ville de Bort se porte acquéreur du Château de Val pour le franc symbolique.

L'acquisition du Château de Val, par la Commune de Bort pour le franc symbolique, était une décision audacieuse.

La sauvegarde et la préservation du Château de Val, qui nécessitait d'importants travaux d'investissement, étaient une décision courageuse.

Le développement touristique et culturel du Château de Val était une décision ambitieuse.

La ténacité, l'audace, la force de persuasion de Maurice Georges l'emporteront ... Le Château de Val sera sauvé!

Son courage fera qu'après plusieurs années de travaux le Château de Val soit restauré.

Son attachement à la préservation du patrimoine fera que le Château de Val soit classé aux Monuments Historiques.

Son audace fera que le Château de Val soit devenu un site emblématique du territoire.

Sa ténacité fera que le Château de Val soit devenu un atoût majeur de développement touristique.

Sa sensibilité pour la culture fera que le Château de Val soit devenu un lieu prestigieux pour les expositions d'art. L'esprit précurseur et visionnaire l'emportera...

Le Château de Val deviendra le site touristique emblématique de l'Auvergne et du Limousin!

Président du Syndicat d'Initiative, Maurice Georges saura promouvoir le Château de Val et accueillir des milliers de touristes

Membre actif de l'Association « Les amis du Château de Val », Maurice Georges saura accueillir des artistes pour des expositions d'art.

Maurice Georges était un homme attaché à son territoire, un visionnaire du tourisme, un passionné de la culture et un ardent défenseur du patrimoine. Durant de nombreuses années, Maurice Georges oeuvrera pour le rayonnement du Château de Val.

Après avoir persuadé les élus de la Commune de Bort de la nécessité de sauver le Château de Val, Maurice Georges saura convaincre son épouse, sa fille, son fils, sa famille, ses proches et ses amis, chacun sera mis à contribution.

Maurice Georges saura aussi faire appel aux entreprises locales et mobiliser leur savoir-faire pour effectuer les travaux de restauration.

Maurice Georges saura également gagner la confiance des membres du Syndicat d'Initiative, des élus des départements de la Corrèze et du Cantal, des représentants du Ministère de la Culture et des représentants de l'État.

Maurice Georges était un homme tenace, audacieux, précurseur, visionnaire du développement touristique, passionné de culture, ardent défenseur du patrimoine et très attaché à son territoire.

Il convient de saluer la décision du Conseil Municipal de Bort pour avoir fait l'acquisition du Château de Val et son aide pour sa restauration, de remercier toutes les personnes qui se sont mobilisées et investies pour le Château de Val et d'exprimer toute notre reconnaissance et notre profond respect pour l'action initiée par Maurice Georges.

Des expositions et des manifestations pour promouvoir la culture au Château de Val



INAUGURATION DE LA SALLE MAURICE GEORGES LE 15 FÉVRIER 2020 AU

CHÂTEAU DE VAL

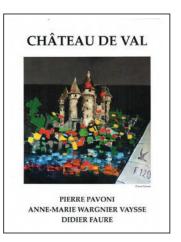


CONFÉRENCE PRÉSENTÉE PAR FRANÇOIS SOUSTRE

LE 7 MARS 2020 DANS LA SALLE DE RÉCEPTION DU CHÂTEAU DE VAL (entrée gratuite)

EXPOSITION DE PEINTURES ET DE SCULPTURES.





P

EXPOSITIONS DE PEINTURES,

PRÉSENTÉES PAR LA GALERIE VALLÉ D'AVRIL 2020 À NOVEMBRE 2020 PRINTEMPS ET ÉTÉ



EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES,

PRÉSENTÉE PAR L'ASSOCIATION ADEL DE FÉVRIER 2020 A SEPTEMBRE 2020 DANS LA CHAPELLE SAINT BLAISE (entrée gratuite à la Chapelle)

LE CONCOURS DE PEINTURE ET DE DESSINS

« DESSINE MOI LE CHÂTEAU » AURA LIEU LE DIMANCHE 5 JUILLET 2020 (entrée gratuite pour le public dans la Cour du Château)



CONCERTS « LES MERCREDIS DU CHÂTEAU » EN JUILLET-AOÛT









De nouveaux mobiliers et des travaux pour valoriser le Château de Val



DE NOUVEAUX MEUBLES ET OBJETS DÉCORATIFS POUR LE CHÂTEAU DE VAL

Suite aux travaux de restauration, réalisés par André Fialip, des tours ont pu être ouvertes à la visite du public. Au cours des années 2019 et 2020, de nombreux meubles, mobiliers et objets décoratifs ont été acquis par la Commune de Bort pour être installées dans les tours, le vestibule, la salle à manger, les salons et les pièces du 3ème étage du Château.











RESTAURATION DE LA FRESQUE DÉCORATIVE DE LA CHAMBRE CARDINAL

Parfaitement dissimulée, au-dessus de la cheminée de la chambre dite « Des oiseaux », une fresque décorative a été découverte puis restaurée par André Fialip en 2018.

Au-dessus de la cheminée de la chambre dite « Cardinal », une nouvelle fresque a été découverte.

La fresque décorative au-dessus de la cheminée de la chambre dite « Cardinal » a été restaurée par André Fialip en Décembre dernier.



DE NOUVELLES ILLUMINATIONS POUR LE CHÂTEAU DE VAL

L'éclairage du Château de Val, installé dans les années 70, était devenu totalement obsolète, impossible à réparer et fortement énergivore, aussi le Conseil Municipal de Bort a souhaité engager des travaux d'installation de nouveaux éclairages.

Après une procédure de consultation publique, les travaux ont été attribués à l'entreprise Tazé et seront réalisés en Février 2020.

Les nouvelles illuminations permettront ainsi de valoriser l'architecture de l'édifice la nuit, de poursuivre l'organisation de manifestations en nocturnes et de réduire les consommations d'énergie.

Ce projet a bénéficié d'une subvention du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine de 20 000 euros dans le cadre du Contrat de Territoire au titre du développement touristique.



Une suite insolite pour une nuit au Château de Val





Une nuit de rêve, un week-end romantique dans un château féérique. Profitez de l'instant ...











Vivez une évasion, une sensation magique.
Visitez autrement



Voyagez différemment, arrêtez le temps ...







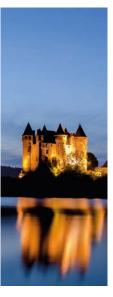
De nouvelles actions et de nouvelles installations pour promouvoir le patrimoine local

RÉALISATION DE NOUVEAUX KAKÉMONOS POUR PROMOUVOIR LE PATRIMOINE DANS LES LIEUX PUBLICS

Afin de promouvoir le patrimoine local et touristique, la Commune de Bort a fait réaliser des kakémonos. Ils seront installés dans les lieux publics et les locaux commerciaux vacants en centre-ville. Les mâts seront positionnés au rond-point Rhin et Danube à l'entrée de la ville.













INSTALLATION DE NOUVEAUX MÂTS POUR PROMOUVOIR LE PATRIMOINE À L'ENTRÉE DE LA VILLE

Afin de promouvoir le patrimoine local et touristique, la Commune de Bort a fait réaliser des mâts. Les mâts seront positionnés au rond-point Rhin et Danube, à l'entrée de la Ville de Bort.

INSTALLATION DE NOUVEAUX « TROMPE L'OEIL » POUR PROMOUVOIR LES SITES TOURISTIQUES

Afin de promouvoir le patrimoine local et touristique, la Commune de Bort a fait réaliser des « trompe l'oeil » qui seront installés sur le local technique du parking du Barrage et du parking du Champ de Foire.





ÉDITION D'UN NOUVEAU DÉPLIANT POUR PROMOUVOIR L'ÉGLISE

Afin de promouvoir les équipements publics et les sites touristiques, la Commune de Bort a fait procéder à l'édition de plusieurs dépliants d'information et de promotion pour : la piscine couverte, la bibliothèque Jean-François Marmontel, le Cinéma le 7^{ème} Art, l'espace numérique, le foyer logement, la maison de santé, le Château de Val, l'hébergement insolite à Val.

Un nouveau dépliant a été édité pour promouvoir l'Église Saint Germain, les Trésors de l'Église et l'Orgue.

Des travaux de rénovation pour restaurer et valoriser le patrimoine local



LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE SONT ACHEVÉS

Après avoir effectué une première tranche de travaux de rénovation de la toiture de l'Église en 2018, une seconde tranche de travaux a été réalisée de septembre à décembre 2019.

L'ensemble des travaux de rénovation de la toiture de l'Église a bénéficié d'une subvention du Conseil Départemental de la Corrèze.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Jean Rongier, artisan couvreur à Bort-les-Orgues.

UNE NOUVELLE SONORISATION A ÉTÉ INSTALLÉE À L'ÉGLISE

La sonorisation de l'Église, datant de plusieurs années et devenue obsolète, il convenait de changer les installations. La nouvelle sonorisation a été installée en septembre 2019 et les travaux ont été réalisés par l'entreprise Tazé.

UNE VITRINE D'EXPOSITION A ÉTÉ INSTALLÉE DANS L'ÉGLISE

Suite aux travaux de rénovation de la sacristie, plus de 70 objets de culte religieux ont été répertoriés et soigneusement préservés dans un bâtiment public sécurisé.

Une vitrine d'exposition, financée par la Commune de Bort, a été installée dans l'Église pour présenter une tenue de prêtre datant du XIXème siècle.



LES VITRAUX DE L'ANCIEN COUVENT ONT ÉTÉ RESTAURÉS POUR UNE INSTALLATION SUR LE PARVIS DE L'ÉGLISE



L'ancien Couvent, appartenant à l'Evêché, a été occupé par des religieuses jusqu'en 1979. Durant plusieurs années, les sœurs ont accueilli des enfants, le soir pour l'étude et durant les vacances pour des activités. L'Évêché a vendu le bâtiment à un privé, puis une partie à la Commune et en 2001 la Commune de Bort a fait l'acquisition de l'intégralité de l'ancien Couvent. Dès 2002, d'importants travaux de restauration ont été engagés pour préserver et sauvegarder l'édifice.

En 2013, les travaux de réhabilitation pour installer la Maison de Santé ont contraint de retirer les vitraux.

Fortement attachée à la valorisation du patrimoine, la Commune de Bort a fait procéder à la restauration des vitraux aux motifs religieux pour les installer sur le parvis de l'Église de Bort, après la réalisation des travaux d'aménagement urbain de la Place. L'installation de vitraux en extérieur n'est pas fréquente, aussi il a fallu prévoir des supports métalliques sur mesure et une installation hautement sécurisée.

Le Conseil Municipal tient à féliciter et remercier M. Mercier, M. Juillard, le restaurateur de vitraux et l'entreprise Sucla à Ussel.

Des travaux sur les réseaux et les installations pour améliorer l'alimentation en eau potable

BORT ÉTAIT ALIMENTÉ EN EAU POTABLE PAR LE MARILHOU ET COUCHAL

Avant la construction du Barrage, la Ville de Bort était alimentée par les eaux provenant des sources de Trécogne et de Val. La construction de l'ouvrage a contraint la Commune de Bort à disposer d'une nouvelle alimentation en eau potable.

Aussi, EDF a financé les travaux de raccordement avec le Font du Marilhou qui alimentait des Communes du Cantal. La ville de Bort a tenu à disposer d'un réseau secondaire sur le site de Couchal, les installations sont la propriété de la ville de Bort mais situées sur Vebret dans le Cantal.

SUITE AUX INJONCTIONS DE L'ARS CORRÈZE, BORT EST ALIMENTÉ EN EAU POTABLE UNIQUEMENT PAR COUCHAL

En 2010, l'Agence Régionale de Santé de la Corrèze (A.R.S) a déclaré que la qualité de l'eau potable en provenance du Font du Marilhou était impropre à la consommation.

Dans ces conditions, la Commune de Bort a donc immédiatement fermé le réseau du Marilhou pour basculer sur le réseau de Couchal afin de distribuer une eau potable de parfaite qualité à ses habitants. En revanche, l'eau provenant du Marilhou est toujours distribuée dans certaines Communes du Cantal, l'A.R.S Cantal a déclaré l'eau du Marilhou propre à la consommation.

LE PLATEAU BORTOIS ALIMENTÉ PAR LE LYS ET LE DOGNON NE DISPOSE DE RÉSERVE D'EAU POTABLE SUFFISANTE

Depuis plusieurs années, les Communes du Plateau Bortois, alimentées par le Lys puis le Dognon, connaissaient des difficultés majeures de quantité d'eau. Après plusieurs recherches en eau sur le Plateau Bortois, aucun point de forage n'a pu aboutir, faute de quantité d'eau suffisante sur cette zone du territoire.

Aussi, un projet de raccordement du Plateau Bortois au réseau d'eau de la Ville de Bort a été lancé.

BORT DISPOSE DE RÉSERVE D'EAU SUFFISANTE À COUCHAL POUR ALIMENTER LE PLATEAU BORTOIS MAIS LE PROJET NE FAIT PAS UNANIMITÉ DANS LE CANTAL

Les études de faisabilité et le projet de création de forage supplémentaire ont permis de conclure que la quantité et la qualité d'eau était très satisfaisante sur Couchal, lieu des installations de forage et de traitement de l'eau, propriété de la Ville de Bort. L'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil Départemental de la Corrèze ont approuvé et subventionné le projet de travaux de raccordement du réseau d'alimentation en eau potable du Plateau Bortois à la Ville de Bort.

Cependant, lors de l'enquête d'utilité publique, des riverains, des associations et des élus du Cantal, se sont vivement opposés à la réalisation d'un forage supplémentaire à Couchal, sur les installations de la Ville de Bort au profit du Plateau Bortois. Dans ce contexte, le Commissaire Enquêteur a émis un avis défavorable à la réalisation du projet initié par le Syndicat des Eaux du Plateau Bortois.

LE PLATEAU BORTOIS DE PLUS EN PLUS CONFRONTÉ AU PROBLÈME DE MANQUE D'EAU

Durant l'été 2018 et 2019, les Communes du Plateau Bortois ont connu un problème majeur de manque d'eau dans le Lys et le Dognon. La consommation journalière du Plateau Bortois est en moyenne de 800 M³, fin Août 2020, le Lys et le Dognon ne fournissent plus que 100 M³ par jour.

La ville de Bort, n'ayant pas de problème du quantité d'eau, a pu donner de l'eau potable aux Communes du Plateau Bortois. L'eau a été acheminée par camion citerne, ce qui représente un coût de plus de 7 000 HT par jour. Pour faire face à cette situation de crise, les élus ont souhaité étudier le pompage de l'eau dans le Barrage, le coût de pompage et de traitement de l'eau du Barrage a été évalué à un prix allant de 12 000 à 15 000 euros H.T par jour.

Compte tenu des coûts de transport d'eau, le Maire de Bort a sollicité l'aide de l'État pour que les militaires et les véhicules citernes de l'armée acheminent l'eau au Plateau Bortois. L'État n'a donné aucun moyen .

ÉLUS DE BORT ET ÉLUS DU PLATEAU BORTOIS ONT DECIDÉ DE LANCER LES TRAVAUX

Vu la situation de crise et les enjeux majeurs d'alimentation en eau potable pour le territoire, les élus de Bort et du Syndicat des Eaux du Plateau Bortois ont décidé de lancer le projet.



LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE RÉSEAU D'EAU ENTRE BORT ET LE PLATEAU BORTOIS SONT EN COURS DE RÉALISATION

Des aides municipales pour économiser l'eau potable et récupérer les <u>eaux de pluie</u>

DISPOSITIF « ÉCONOMISONS L'EAU POTABLE, VALORISONS L'EAU DE PLUIE »

L'eau est devenue une ressource naturelle rare, chère et précieuse. Il devient urgent de changer notre mode de consommation d'eau en récupérant l'eau de pluie afin de préserver la ressource. L'eau de pluie demeure la seule ressource d'eau naturelle facilement disponible pour tous et relativement accessible.

La Commune de Bort a décidé de financer l'acquisition de réserves d'eau de pluie.





Diminuer la consommation d'eau potable, sans perdre de confort pour préserver cette ressource précieuse, récupérer et valoriser l'eau de pluie.



POUR QUI

Les particuliers (habitation principale et résidence secondaire)

Les commerçants

Les artisans

Les entreprises

Les prestataires de service







QUELS USAGES pour l'eau de pluie récupérée ? L'arrosage des jardins et potagers L'irrigation des espaces verts Lavage des véhicules Lavage de matériel professionnel Nettoyage des sols









CAPACITÉ DU RÉSERVOIR MONTANT DE LA SUBVENTION

DE 200 À 500 L 200 €
DE 500 À 1 000 L 250 €
+ DE 1 000 L 300 €



Les réservoirs devront être acquis dans un commerce de Bort-les-Orgues. Pour bénéficier du dispositif, il suffit de se rendre à l'accueil de la Mairie et de compléter le formulaire.

Le dispositif est applicable du 1^{er} décembre 2019 au 31 décembre 2026.

Des aides et des subventions municipales pour soutenir les associations

Afin de soutenir les associations bortoises qui participent activement à la vie et à l'animation de la Ville, la Commune de Bort verse chaque année une subvention municipale à toutes les associations.

Par ailleurs, les salles et le matériel sont mis à disposition gratuitement au profit des associations qui organisent des manifestations à Bort.

De plus une trentaine d'associations bénéficient d'une convention de mise à disposition gratuite de salles communales, occupées de manière permanente et continue, sans aucun loyer et sans aucune participation financière pour les frais de chauffage, d'eau et d'électricité.

Le Conseil Municipal de Bort adresse ses meilleurs remerciements et exprime toute sa reconnaissance à l'ensemble des bénévoles qui s'investissent pour la vie associative.

ASSOCIATIONS SPORTIVES















2 682 €
rs de la Corrèze 1 922 € Drgues 650 € de Bort-les-Orgues 110 €

27 750,00 €

Amicale Sportive Bortoise section Rugby	16 000 €
Amicale des joueurs ASB Rugby	
Amicale Bort-Barians	110 €
Association Bort Karaté Club	1 800 €
Judo Club du Plateau Bortois	1 800 €
Amicale Sportive Bortoise section Tennis	1 800 €
Association Bort-Les-Orgues Badminton	
Pétanque des Orgues	
Le Cochonnet Bortois	
Association Sportive et Culturelle La Saule	
Association Bort Athlétisme	
Sport Optimum Association	
Body Impact Bort	

CULTURE ET LOISIRS	18 370 €
Comité des Fêtes de Bort Les Gounauds de Bort Association La Dordogne de Villages en Barrages	.13 900 € 1 500 €
Chorale Contrechant des Orgues et de l'Artense	800€
Association culturelle Sarasvati	110€
Association des Amis de la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Corrèze Club de Peinture sur Soie Des Orgues	110€
Scrabble Club Bort-ArtenseAssociation Cap Loisirs	110 € 110 €
Groupement Artistique Bort-Artense Aéro Club d'Ussel - Thalamy Bort Anim ' Actions	110 €
Lilly Association (Sweet Lake)	

MUSÉE	1 200 €
Association du Musée de la Tannerie et du Cuir	. 1200€
JEUNESSE	10 204 €
Association Sports Loisirs Jeunesse (convention)	
Association Sportive du Lycée de Bort-Les-Orgues Association Sportive du Collège Marmontel	890 €
Foyer Socio-Educatif du Collège	2 000 €
Amicale I aïque Rortoise	110 €
Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale	80 €
Jeunesse Musicale de France	
Coopérative Scolaire MaternelleCoopérative Scolaire Jean Jaurès	1 602 € 3 852 €
	0 002 C
AIDES ET SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES	4 640 €
Association Aide à Domicile en Milieu Rural du Canton de Bort	
Club Bortois de l'Amitié	
Association Sourires en BoortenseAssociation visite des Malades en Centre Hospitalier	
Association des Donneurs de Sang bénévoles	
de Bort et ses environs	
Association Familiale du Canton de Bort	380 €
Croix Rouge Unité Locale	110 €
Association Départementale d'Aide à Domicile et	110 €
d'Accompagnement de la Corrèze Isolement et Addictions	110 E
Comité Départemental de la Prévention Routière de la Corrèze .	110€
ANCIENS COMBATTANTS	300 €
Union Nationale des Combattants Section Cantonale de Bort-Les-Orgues	
Fédération Nationale des Anciens Combattants	110 €
d'Algérie de Bort-les-Orgues	
Amicale des Diables Bleus Sumène-Artense	80 €
COMMERCE	500€
Union Commerciale Bortoise	500 €
ELLES CRE'A	
CHASSE	1 150 €
Société de Chasse de BORT	
SALONS	1 860 €
Société d'Aviculture de Bort-Artense	
Salon Antiquités Brocante	∠60 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	1 150 €
Subvention exceptionnelle Aquaterra	
Subvention exceptionnelle Pétanque des Orgues	















Des aides et des subventions municipales pour les jeunes

CONSULTATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES JEAN ZAY ET JEAN JAURÈS POUR UNE SCOLARITÉ À 4 JOURS OU 4,5 JOURS PAR SEMAINE

À la demande des parents d'élèves, une consultation a été faite en décembre dernier, pour la semaine de scolarité à 4 jours ou 4,5 jours par semaine. La majorité des parents d'élèves s'est prononcée favorable au maintien à la semaine de scolarité à 4,5 jours.

FINANCEMENT DES PROJETS NUMÉRIQUES ET PÉDAGOGIQUES AUX ÉCOLES JEAN ZAY ET JEAN JAURÈS

Pour l'année 2020, le Conseil Municipal a approuvé, lors du vote du budget en février dernier, les actions suivantes pour les écoles :

- acquisition de trois ordinateurs pour l'école maternelle,
- acquisition de deux tableaux numériques,
- financement à hauteur de 30 % du voyage pédagogique à la Martière d'Oléron,
- financement intégral du projet pédagogique d'art plastique réalisé sur le mur à l'entrée de l'école,
- subventions municipales versées aux coopératives scolaires des écoles,
- subvention municipale versée à l'association des J.M.F de Bort pour les concerts afin de ne pas solliciter de participation des familles.

LA COMMUNE DE BORT FINANCE LES STRUCTURES GONFLABLES

Depuis 2006, une convention annuelle est contractualisée entre l'association A.S.L.J et la Commune de Bort, pour fixer les dates d'installation des structures gonflables au Grand Hall durant les vacances scolaires. La Commune de Bort finance les installations et l'encadrement des enfants à hauteur de 5 400 euros.

UNE SUBVENTION MUNICIPALE POUR FINANCER LE VOYAGE DES ÉLÈVES DU COLLÈGE MARMONTEL

Pour l'année 2020, le Conseil Municipal a approuvé, lors du vote du budget en février dernier, une subvention de 2 000 euros pour le Foyer Socio-Educatif (F.S.E) du Collège Marmontel afin de participer au financement du voyage pédagogique prévu à Chamonix.

Cette subvention municipale a pour objectif de réduire la part restant à payer aux familles.

UNE BOUTIQUE PÉDAGOGIQUE AU LYCÉE BORT ARTENSE OUVERTE AU PUBLIC

La boutique pédagogique « Saveurs et Plaisirs » est ouverte au public, tous les mardis de 11H à 12H30 et de 14H à 17H au Lycée Professionnel Bort Artense.

Les élèves de C.A.P « Employé de Commerce Multi-Spécialités » et leurs enseignants, ont le plaisir d'inviter le public et de faire découvrir des produits esthétiques et des produits alimentaires régionaux de qualité.

Des expositions, des représentations, des animations et des manifestations programmées, organisées et financées par la commune de Bort

Dans le cadre de sa politique culturelle, de sa politique de redynamisation du centre ville, de sa politique jeunesse et de sa politique de cohésion sociale, la Commune de Bort programme, organise et finance plusieurs animations, manifestations, expositions, activités, représentations, concerts ...

Le Conseil Municipal remercie l'ensemble des associations partenaires, les bénévoles et le personnel communal pour l'organisation des diverses manifestations communales :

- le programme des expositions présentées à la salle d'exposition des Bains Douches,
- le programme des expositions présentées à la Halle aux Blés,
- le programme des expositions présentées dans les salons du Centre Culturel,
- les expositions présentées au Château de Val en partenariat avec la Galerie Vallé,
- les expositions présentées au Château de Val en partenariat avec les artistes,
- les expositions présentées au Château de Val en partenariat avec les institutionnels et les associations,
- l'organisation du concours de peintures et de dessins au Château de Val,
- la programmation et le financement des concerts au Château de Val « Les Mercredis du Château »,
- l'organisation et le financement des visites théâtralisées au Château de Val,
- l'organisation et le financement des visites théâtralisées au coeur de ville,
- l'organisation des représentations théâtrales au Château de Val,
- l'organisation mensuelle du Club de lecture à la Bibliothèque Jean-François Marmontel,
- l'organisation et le financement de représentation théâtrale à la salle polyvalente Jean Moulin,
- l'organisation et le financement de la fête de la Musique,
- l'organisation de la fête du 14 Juillet,
- le financement du feu d'artifice.
- l'organisation et le financement de la fête de Bort,
- l'organisation de la foire artisanale sur la Place Marmontel,
- l'organisation des nocturnes commerciales en juillet et août,
- l'organisation des concerts de musique au Square Marceau les samedis de Juillet et Août,
- l'organisation et le financement des animations de rues pour les nocturnes commerciales en juillet et août,
- l'organisation des séances dédicaces à la Bibliothèque lors des nocturnes commerciales en juillet et août,
- l'organisation des Journées Européennes du Patrimoine,
- l'organisation et le financement du Forum des Associations locales,
- l'organisation et le financement du Marché de Noël,
- l'organisation et l'installation du Village du Père Noël,
- le financement des structures gonflables aux vacances scolaires de Toussaint, Noël, Février et Pâques,
- l'organisation et le financement des animations pour les résidents du Foyer Logement,
- l'organisation et le financement des sorties des résidents du Foyer Logement,
- l'organisation et le financement des animations pour les enfants du Centre de Loisirs,
- l'organisation et le financement des sorties pour les enfants du Centre de Loisirs,
- l'organisation des randonnées pédestres chaque lundi après-midi pour les adhérents du Club Séniors,
- l'organisation des activités de jeux chaque mardi après-midi pour les adhérents du Club Séniors,
- l'organisation des activités manuelles chaque mercredi après-midi pour les adhérents du Club Séniors,
- l'organisation et le financement d'un voyage pour les adhérents du Club Séniors,
- l'organisation et le financement du repas annuel des aînés.

Le Conseil Municipal remercie les associations des anciens combattants, les sapeurs pompiers volontaires, les enfants des écoles, l'ensemble des personnalités et la population pour leur participation aux cérémonies commémoratives au monument aux morts pour la Sainte Barbe, la célébration du « Cessez le Feu » en Algérie le 19 Mars 1962, la Journée du Souvenir de la déportation, la Victoire du 8 Mai 1945, l'Appel du Général de Gaulle du 18 Juin 1940, la Fête Nationale du 14 Juillet, l'Armistice du 11 novembre 1918, l'Hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie le 5 décembre.

Agenda des manifestations estivales

MARS 2020

DIMANCHE 1^{ER} MARS

REPAS DES SPONSORS DE L'ASB DU RUGBY

Club House Organisé par l'ASB Rugby

JEUDI 12 MARS

REPRÉSENTATION THÉÂTRALE

la Compagnie provisoire « Le Roi Lear (chronique) » d'après Shakespeare – Julien Guill Présentée par l'Empreinte Scène Nationale Brive-Tulle. Salle Polyvalente Jean Moulin à

partir de 20h30.

Tout public à partir de 12 ans

Tout public à partir de 12 ans. Organisée par le Comité des Fêtes en partenariat avec la Ville de Bort-les-Orgues.

VENDREDI 20 MARS

CONCERT JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE

Salle Jean Moulin à partir de 14h00

Organisé par les Jeunesses Musicales de France

AVRIL 2020

SAMEDI 4 AVRIL

CHAMPIONNAT DE LA CORRÈZE EN DOUBLETTES

Stade à BORT à partir de 14h00. Organisé par la Pétanque des Orgues

VENDREDI 10 AVRIL

QUINE DU COLLÈGE MARMONTEL

Grand Hall de Bort, à partir de 20h00. Organisé par le Collège Marmontel

SAMEDI 11 AVRIL

REPRÉSENTATION THÉÂTRALE

Lever de rideau « T'as pas tout vu Léopold » de Martine HUET suivi de « À MALIN, MALIN ET DEMI » de F. LANCLUME Compagnie Les Baladins

Salle polyvalente Jean Moulin à 20h30, tout public,

8 € adulte / 4 € enfant Organisé par le Comité des Fêtes en partenariat avec la ville de Bort

SAMEDI 25 AVRIL CHALLENGE RUGBY

Au Grand Hall et au stade. Organisé par l'ASB Rugby



SAMEDI 25 AVRIL

REPAS DANSANT

Salle Polyvalente Jean Moulin à partir de 19h30.

Repas dansant avec l'orchestre Nathalie Legay

Organisé par les Gounauds de Bort

SAMEDI 25 AVRIL

CHAMPIONNAT DE LA CORRÈZE

Tête à Tête

Stade de Verninières à 14h00. Organisé par la Pétanque des Orgues

DIMANCHE 26 AVRIL

QUINE DES GOUNAUDS

Salle Polyvalente Jean Moulin à partir de 15h00.

Organisé par les Gounauds de Bort

DU 27 AVRIL AU 03 MAI STRUCTURES GONFLABLES



Au Grand Hall entre 14h30 et 18h30. Espace de loisirs composé de structures gonflables, jeux en bois, baby-foot et d'une plateforme de jeux vidéo. Ouvert tous les jours.

Organisées par la Municipalité de BORT LES ORGUES et encadrées par l'Association Sports Loisirs Jeunesse.

MARDI 28 AVRIL

DON DU SANG

Salle Polyvalente Jean Moulin de 15h30 à 19h30.

Organisé par l'Association des donneurs de sang bénévoles de Bort-les-Orgues et ses environs.

MAI 2020

LUNDI 11 MAI

CONCERT JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE

Salle Jean Moulin à partir de 14h00

Organisé par les Jeunesses Musicales de France

VENDREDI 8 ET SAMEDI 9 MAI

SALON

ANTIQUITÉS BROCANTE ET SALON DU LIVRE

Grand Hall de BORT.

Organisé par l'Association Salon Antiquités Brocante et Salon du Livre

DU MERCREDI 14 AU LUNDI 18 MAI

BOURSE AUX VÊTEMENTS PRINTEMPS ÉTÉ

Salle Polyvalente Jean Moulin. Organisée par l'Association Locale A.D.M.R.

DIMANCHE 17 MAI

VIDE-GRENIERS MUSICAL

Grand Hall de Bort et extérieurs. Organisé par l'Association Sweet Lake.

VENDREDI 22 MAI

CONCERT COR D'HARMONIE / COR DES ALPES ET ORGUE

En l'église de Bort-les-Orgues à partir de 20h30. Avec Daniel CATALANOTTI, Cor solo de l'ensemble orchestral de Paris, et Emmanuel HOCDE, Grand Prix du Concours international d'Orgue des Chartres 2002.

Ouverture de l'église dès 20 h. Pour tous publics, 10 € (gratuit pour les moins de 15 ans) Organisé par l'Association « Au bord des Orgues ».

VENDREDI 29 MAI

SPECTACLE DE CHORALES « LA FILLE DU CAPITAINE »

Salle Polyvalente Jean Moulin. Organisé par le Collège Marmontel

SAMEDI 30 MAI

SPECTACLE « LE MYSTÈRE DES SWEET LAKE »

Grand Hall de Bort. Organisé par l'Association Sweet Lake.

JUIN 2020

SAMEDI 6 JUIN



GALA DE FIN D'ANNÉE SUIVI D'UN REPAS DANSANT DU KARATÉ

Salle Polyvalente Jean Moulin.

Organisé par le Bort Karaté Club

LUNDI 8 JUIN

ENTRAÎNEMENT ET REMISE DE CEINTURES ET RÉCOMPENSES DU JUDO

Dojo de BORT.

Organisé par le Judo Club du Plateau Bortois **SAMEDI 13 JUIN**

FÊTE DE LA PETANQUE

La Plantade.

Organisé par le Cochonnet Bortois

SAMEDI 13 ET DIMANCHE 14 JUIN SPECTACLE

Salle Polyvalente Jean Moulin. Organisé par l'Association danse avec les Chevaux.

MARDI 16 JUIN

SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE DU COLLÈGE

Salle Polyvalente Jean Moulin. Organisé par le Collège Marmontel.

VENDREDI 26 JUIN

FÊTE DES ÉCOLES

Grand Hall de BORT.

Organisé par l'Amicale Laïque Bortoise

SAMEDI 27 JUIN

SPECTACLE DE DANSE INDIENNE

Salle polyvalente Jean Moulin. Organisé par l'Association Culturelle SARASVATÎ.

SAMEDI 29 JUIN

CONCOURS DE PÉTANQUE DOUBLETTES 4 PARTIES

Stade de rugby à partir de 15h00. Organisé par les BORTBARIANS

JUILLET 2020

DIMANCHE 5 JUILLET

VIDE-GRENIERS

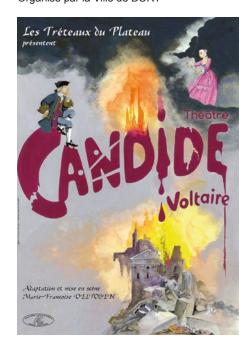
Grand hall et place du stade, à partir de 05h00. Organisé par les BortBarians

MERCREDI 8 JUILLET

LES MERCREDIS DU CHÂTEAU

Dans la cour du Château, à 21h00, représentation de théâtre amateur.

Organisé par la Ville de BORT



VENDREDI 10 JUILLET

PASSAGE DU TOUR DE FRANCE / CHATEL GUYON-PUY MARY

étape 13, 191 kms. Dénivelé le plus important du Tour 2020 avec 4400 m d'ascension

SAMEDI 11 JUILLET

10^{èME} EDITION DE L'AQUATERRA

Organisé par Well'Com Association



LUNDI 13 JUILLET

CONCOURS PÉTANQUE TRIPLETTES OFFICIELLES

Stade de rugby de BORT LES ORGUES.

Organisé par le Cochonnet Bortois

MARDI 14 JUILLET

FÊTE DU 14 JUILLET

Défilé des Sapeurs Pompiers à partir de 11h00 et Cérémonie au Monument aux Morts à 12h15 Départ à 12h00 du défilé Place Marmontel et dépôt de gerbe au Monument aux Morts.

Place Marmontel:

21h00 : représentation des

Gounauds

22h00 : retraite aux flambeaux

Grand feu d'artifice à 23h00 sur le stade Bal traditionnel gratuit Au Grand Hall à 23h30



Agenda des manifestations estivales

MERCREDI 15 JUILLET

LES MERCREDIS DU CHÂTEAU

Dans la cour du Château, à 21h00.

Adultes : 7€.

Enfant de 12 à 18 ans : 5€. Enfants moins de 12 ans : gratuit.

Organisé par la Ville de BORT.

JEUDI 16 JUILLET

DON DU SANG

Salle Polyvalente Jean Moulin de 15h30 à 19h30.

Organisé par l'Association des donneurs de sang bénévoles de

Bort-les-Orgues et ses environs.

MERCREDI 22 JUILLET

LES MERCREDIS DU CHÂTEAU

Dans la cour du Château, à partir de 21h00.

Adultes : 7€.

Enfant de 12 à 18 ans : 5€.

Enfants moins de 12 ans : gratuit.

Organisé par la Ville de BORT.

MERCREDI 29 JUILLET

LES MERCREDIS DU CHÂTEAU

Dans la cour du Château, à partir de 21h00.

Théâtre avec la Cie la Luzège.

Adultes : 7€.

Enfant de 12 à 18 ans : 5€.

Enfants moins de 12 ans : gratuit.

Organisé par la Ville de BORT.

VENDREDI 31 JUILLET

CONCERT ANNIVERSAIRE « 2 TROMPETTES, TIMBALES ET ORGUE »

Pour les "20 ans" de l'orgue et du "Trentenaire de l'Association". Avec les "Trompettes de Versailles" (musiciens issus de l'Orchestre symphonique de la Garde Républicaine) "Musiques Festives au Grand Siècle". église de Bort à 21h00 (ouverture de l'église dès 20h30).

Tous publics, 10 € (gratuit pour les moins de 15 ans.

Organisé par l'association « Au bord des orgues

AOÛT 2020

DIMANCHE 2 AOÛT

VIDE-GRENIERS DES POMPIERS

Grand Hall et parking du stade, toute la journée.

Organisé par l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Bort

MERCREDI 5 AOÛT

LES MERCREDIS DU CHÂTEAU

Dans la cour du Château, à partir de 21h00.

Adultes : 7€.

Enfant de 12 à 18 ans : 5€.

Enfants moins de 12 ans : gratuit.

Organisé par la Ville de BORT.



JEUDI 6 AOÛT

MARCHÉ ARTISANAL

Place Marmontel toute la journée.

LUNDI 10 AOÛT

CONCOURS GRAND PRIX DE BORT EN DOUBLETTES

Stade de rugby de BORT. Ouvert à tous

Organisé par le Cochonnet Bortois

MERCREDI 12AOÛT

LES MERCREDIS DU CHÂTEAU

Dans la cour du Château, à partir de 21h00.

Rock celtique Nataverne.

Adultes : 7€.

Enfant de 12 à 18 ans : 5€. Enfants

moins de 12 ans : gratuit
Organisé par la Ville de BORT.



MARDI 20 AOÛT

DON DU SANG

Salle Polyvalente Jean Moulin de 15h30 à 19h30.

Organisé par l'Association des donneurs de sang bénévoles de Bort-les-Orgues et ses environs.

SAMEDI 24 AOÛT

CONCOURS DE PÉTANQUE

Stade de rugby à partir de 15h00. Organisé par les BORTBARIANS

JEUDI 27 AOÛT

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DOUBLETTES VÉTÉRANS

Stade de rugby de BORT. Organisé par le Cochonnet Bortois





































